

Aujourd'hui: partiellement ensoleillé
Minimum 20° Maximum 31°
Demain: partiellement ensoleillé, quelques orages
DÉTAILS CAHIER SPORTS

Aujourd'hui

Mulroney retourne à ses premières amours

LISA BINSE

L'ancien premier ministre Brian Mulroney se joindra à l'important cabinet d'avocats Ogilvy Renault à son retour d'Europe à la fin du mois. Il y retrouvera ses vieux camarades de travail Yves Fortier et Bernard Roy.

La Presse a appris de sources sûres que les 150 associés du cabinet montréalais ont été prévenus hier du retour de M. Mulroney parmi eux. Ce n'est qu'à la fin du mois que la nouvelle sera annoncée officielle-

ment, c'est-à-dire au retour de vacances de l'ex-premier ministre.

M. Mulroney, après avoir fait son cours à la faculté de Droit de l'Université Laval, a commencé sa carrière chez Ogilvy Renault. Ce cabinet avait d'ailleurs fait savoir à M. Mulroney qu'il serait intéressé à ce qu'il joigne son équipe après son départ de la politique.

Au début du mois, La Presse avait écrit que M. Mulroney, qui a récemment été remplacé à la tête du Parti conservateur par Mme Kim Campbell, était courtisé par

deux importants cabinets d'avocats, Ogilvy Renault et Bennett Jones Verchère.

Bennett Jones, un cabinet huppé de 160 avocats au Canada, dont le siège social est à Calgary, en Alberta, compte parmi ses membres l'ancien premier ministre albertain Peter Lougheed.

Tout comme Ogilvy Renault, Bennett Jones a des bureaux à la Place Ville-Marie à Montréal, où la famille Mulroney a élu domicile. Ogilvy Renault, qui compte quelque 250 avocats à Montréal seulement, est situé à la Tour de la Banque Nationale de Paris, avenue McGill College.

À l'époque où il pratiquait le droit, la

spécialité de M. Mulroney était le travail. Il était reconnu pour ses talents de négociateur patronal. M. Mulroney a notamment représenté Power Corporation à la table des négociations avec les syndicats de La Presse, en 1971.

M. Mulroney n'est pas le premier politicien à opter pour un retour à la pratique du droit. C'est la voie qu'ont aussi choisie Pierre Elliott Trudeau, David Peterson et John Turner.

L'inscription de M. Mulroney est en règle au Barreau du Québec. Toutefois il devra suivre les cours obligatoires pour se familiariser avec le nouveau Code civil. □

Le PQ arrache Portneuf aux libéraux

GILLES NORMAND
DONNACONA

Le Parti québécois a mis fin à une suprématie libérale de 20 ans dans la circonscription de Portneuf, hier, le candidat élu, Roger Bertrand, ayant défait par une majorité de 3500 voix son plus proche rival, le libéral Gilles Portelance.

«Une immense victoire pour Roger Bertrand, pour le Parti québécois et pour la souveraineté du Québec», a commenté le chef Jacques Parizeau, hier soir, en savorant la troisième victoire de sa formation dans autant d'élections complémentaires depuis janvier 1992.

Pour le chef péquiste, «les gens de Portneuf ont signifié qu'ils n'ont plus confiance dans le Parti libéral du Québec pour créer des emplois et pour relancer l'économie, pas plus qu'ils n'ont confiance dans le régime fédéral». Il s'agit d'un «virage majeur», a insisté M. Parizeau devant une assemblée de 400 personnes, réu-

nies dans l'école secondaire de Donnacona.

A Pont-Rouge, le ministre des Communications, Lawrence Cannon, organisateur en chef du PLO pour cette élection, a attribué la défaite de son candidat au mécontentement de la population de même qu'au gel des salaires imposé aux fonctionnaires du gouvernement. «C'est une élection qui permet de mesurer l'impopularité du gouvernement», a-t-il indiqué, déplorant que M. Portelance n'ait pas suffisamment insisté sur l'option souverainiste du Parti québécois.

Rappelant la victoire de l'ex-ministre Michel Pagé, qui avait remporté le comté par une majorité de 10 406 voix en 1989, Jacques Parizeau, lui, a parlé de débandade des libéraux. D'une majorité de 71 p. cent pour les libéraux, on est passé en moins de quatre ans à une majorité péquiste de 51 p. cent.

Le vainqueur, Roger Bertrand, jusqu'à tout récemment directeur

VOIR PQ EN A 2

La STCUM s'en est tirée à bon compte

LILIANE LACROIX

Alors que les assureurs sont occupés à payer quelque 2,5 millions de dollars à des clients touchés par l'émeute survenue après la conquête de la Coupe Stanley par le Canadien, les sociétés publiques font elles aussi le compte des dommages causés par les vandales. Comme dans le cas des commerces et des logements, le montant final après les additions n'atteint heureusement pas les sommes astronomiques qu'on avait d'abord imaginées.

C'est la police de la Communauté urbaine qui semble avoir

été la plus touchée puisque les dommages causés à sept de ses voitures se chiffrent à 225 000\$. Par contre, la STCUM s'en est relativement bien tirée puisque l'émeute lui aura coûté quelque 75 000\$ en plafonds de wagons défoncés, portes de station arrachées, vitres brisées... Des dégâts mineurs ont aussi été causés dans quelques autobus. Malgré tout, le porte-parole de la STCUM, M. Pierre Laporte, a bien résumé la situation: «On se considère chanceux de s'en être tirés à si bon compte».

À la Ville de Montréal, les dé-

VOIR STCUM EN A 2

Bona n'est plus

Le coloré député a frayé le chemin à la Révolution tranquille



NORMAN DELISLE
Presse Canadienne
QUEBEC

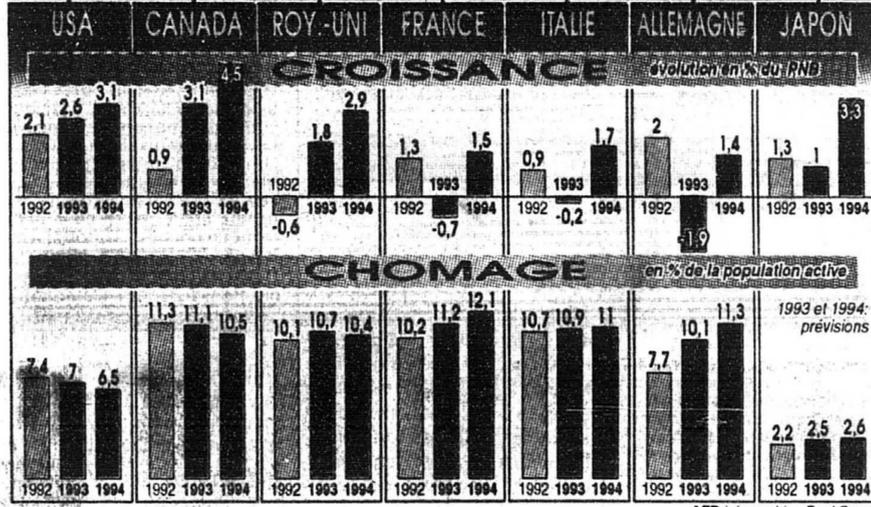
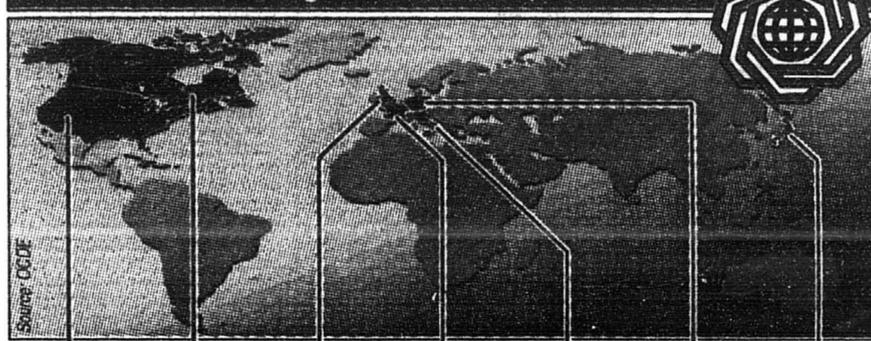
L'ex-ministre libéral Bona Arseneault est mort dimanche à l'âge de 89 ans au Centre hospitalier de l'Université Laval. M. Arseneault était traité depuis juin dernier au département de gériatrie en raison d'une perte d'autonomie. Il y a deux ans, il avait été victime d'un accident cérébro-vasculaire qui l'avait laissé aphasique.

Avec Bona Arseneault disparaît l'un des politiciens les plus pittoresques de l'histoire politique du Québec moderne.

Historien, généalogiste, écrivain, ministre, député, M. Arseneault était aussi un raconteur extraordinaire, un orateur coloré et

VOIR BONA EN A 2

Croissance et chômage: la difficile équation du G7



AFP Infographie - Fred Garel

Quand le monde frappe à la porte du Japon

MARC GILBERT
collaboration spéciale

1. ■ A Tokyo, les étrangers ne sont pas tous aussi bien reçus que les leaders occidentaux qui participent au Sommet du G7. En avril, par exemple, les autorités de la ville ont décidé de fermer une partie du grand parc de Yoyogi que «s'approprient» chaque dimanche après-midi deux ou trois mille Iraniens. Motif officiel de la fermeture: on voulait planter dans ce secteur des milliers d'azalées. Les Japonais ne sont pas racistes, tout au plus peut-on leur reprocher de trop aimer les fleurs. Chaque visiteur qui rentre du Japon revient avec ce genre d'anecdotes qui, à la fois, rapproche et éloigne notre compréhension de ce pays.

Mme Kim Campbell et ses collègues ne verront pas grand-chose du Japon en-dehors du palais d'Alaska et de l'hôtel New Otani. Le palais d'Alaska est une résidence impériale située dans un autre grand parc de Tokyo. Chaque automne, l'empereur et l'impératrice s'y rendent pour la cérémonie de la contemplation des chrysanthèmes et c'est là que les rencontres au sommet se tiendront. Au New Otani, un des plus grands hôtels d'Asie avec ses 2044 chambres, on logera les autres participants: ministres, fonctionnaires, journalistes.

Les deux édifices étant voisins, la police japonaise pourra boucler le secteur et créer une bulle de sécurité à l'abri des terroristes de tout acabit.

L'hôte du sommet, le premier ministre Miyazawa n'a plus de gouvernement depuis que des députés de son propre parti l'ont fait tomber et il doit faire face à des élections dans deux semaines. De toute manière, au Japon, les premiers ministres sont loin d'avoir autant de pouvoir qu'en Occident. Mais le chef nippon a en mains des cartes plus fortes que celles des autres joueurs. Il sait, lui, que de l'autre côté des jardins d'Alaska, sur le grand boulevard Aoyama, les signes de la richesse continuent de s'étaler sans vergogne.

Les autos noires de fonction, les complets à 3000\$, les bars-boutiques spécialisés dans le champagne français sont dans le décor pour y rester.

Pourtant, il est vrai qu'il y a une récession au Japon. Les familles s'en ressentent. Beaucoup de femmes travaillant à temps partiel se sont retrouvées au chômage ou ont dû subir une baisse des heures travaillées et de leurs revenus. Les entreprises ont réduit les bonus semestriels (jusqu'à 25 p. cent du revenu) versés à leurs employés. Les heures supplémentaires ont aussi chuté. Les consommateurs japonais ont donc moins de revenus.

Coïncés entre leurs coûts de logement et ceux de l'éducation de leurs enfants, ils doivent se priver d'une partie du superflu. Les restaurants, les hôtels voient leur chiffre d'affaires diminuer. Les Japonais dont le loisir préféré est de visiter leur propre pays restent chez eux plus souvent et l'industrie touristique y perd.

Une récession sans «spleen»

À partir de Nagoya, il faut trois heures de train pour se rendre à Takayama, une ville de 65 000 habitants dans les Alpes japonaises.

Le voyage permet de découvrir une très belle région où les rivières coulent à vive allure dans d'étroites vallées encaissées entre des montagnes couvertes de grands cèdres ou parfois de bambous. Malgré son air vivifiant, la beauté de son site et le charme de ses vieux quartiers, Takayama n'a pas attiré cette année autant de touristes que prévu. Selon Akila Tanaka, chargé des relations internationales de la municipalité, beaucoup de gens en souffrent: «À Takayama, il n'y a plus tellement de développement industriel, beaucoup de jeunes s'en vont et le tourisme prend de plus en plus de place dans l'économie locale, alors c'est un dur coup.»

Mais M. Tanaka ne s'apitoie pas sur son sort.

VOIR JAPON EN A 2

■ Un test de crédibilité pour le président Clinton/page B 3

■ Le G7: une rencontre sans répondant japonais/page B 9

S 2 CANADIEN

C'était la journée du Canadien... et de la Coupe Stanley hier à Laval. Plusieurs joueurs ont paradé pour aider la cause du soccer local.



B 1 MAISONS

Les prix de revente des maisons se stabilisent ou se raffermissent partout au Canada, sauf à Toronto et à Terre-Neuve, où la baisse persiste.

B 3 NIGERIA

La capitale du Nigeria, Lagos, est paralysée par de violentes manifestations dirigées contre le régime militaire du général Babangida.

C 1 LANGUE

Parmi les couples de langue maternelle différente, le conjoint anglophone a plus de facilité à transmettre sa propre langue aux enfants.

A 3 CASINOS

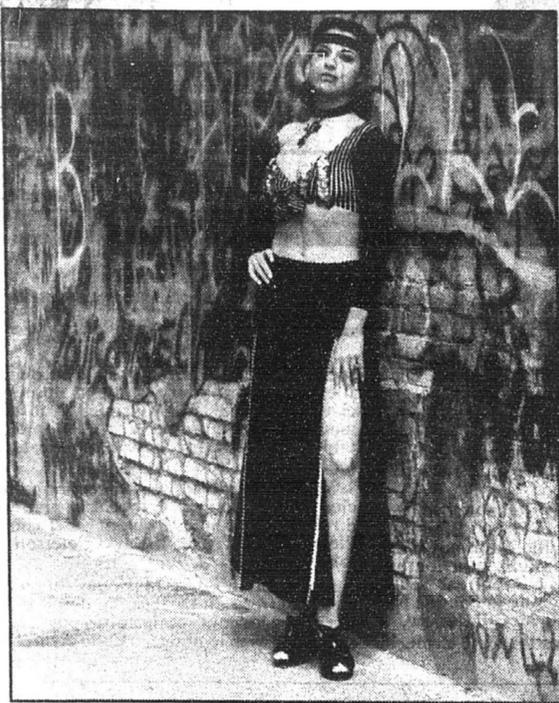
À partir de 1994, le gouvernement provincial ne subventionnera plus les foires agricoles, mais plutôt les casinos qui aident à les financer.

Sommaire

Table of contents listing various sections like Annonces classées, Arts et spectacles, Bandes dessinées, etc.

ROYAL airline advertisement with prices for LA FLORIDE DORVAL 169\$, VANCOUVER DORVAL 409\$, PARIS 355\$

Demain dans La Presse



Mode

Vers le «Pussy Power»

■ Est-ce le ras-le-bol du look androgyne ou le simple plaisir de la conquête qui fait ressurgir le style vamp ces jours-ci, ou si vous préférez, le mouvement *Pussy Power*, une invention britannique s'inspirant de la pin up des années 40 et 50? Pour tenter de répondre à cette question, notre collaboratrice Viviane Roy a rencontré quelques spécialistes. C'est ainsi que vous pourrez lire dans *La Presse* de demain que les jeunes femmes qui ont vu leurs parents divorcer se tournent du côté du modèle de leurs grands-mamans.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

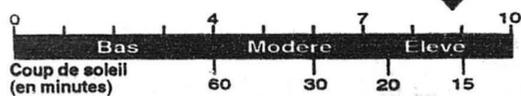
● à Montréal: Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991,

Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9h à 20h;

● à Saint-Eustache: à l'aréna, 220, boul. Arthur-Sauvé, de 10h à 20h 30.

Le soleil

Indice ultraviolet B du 6 juillet à Montréal



Avec un indice ultra-violet B inférieur à 4, le soleil a peu d'effet sur la peau exposée. Avec un indice modéré de 4 à 7, il est recommandé d'utiliser une crème solaire ou de porter un chapeau et des manches longues. Avec un indice élevé de plus de 7, il est possible d'avoir un coup de soleil après un temps relativement court.

Ville	Max UVB	à	UVB plus de 4
Hull/Ottawa	8.9	13h08	10h à 17h
Montréal	8.8	12h59	9h à 16h
Ste-Agathe	8.6	13h00	10h à 17h
Sherbrooke	8.7	12h52	9h à 16h
Drummondville	8.6	12h54	10h à 16h
Québec	8.4	12h50	9h à 16h

L'arrosage

Recommandations d'arrosage du 6 juillet 1993

Municipalités	Adresses Paires	Adresses Impaires	Municipalités	Adresses Paires	Adresses Impaires
Bois-des-Filion	2	X	Montréal	2	2
Bromont	NR	X	Pierrefonds	2	X
Chambly	2	X	Repentigny	2	X
Contrecoeur	2	X	Saint-Charles-Borromée	X	X
Dorval	2	X	Saint-Hyacinthe	2	X
Granby	2	X	Saint-Jean-de-Matha	X	2
Ile Perrot	2	X	Saint-Luc	2	X
Laval	2	X	Sainte-Agathe	X	2
La Plaine	2	2	Sainte-Anne-de-Bellevue	2	X
Lorraine	2	X	Verdun	2	2

Légende
 1 Une heure d'arrosage recommandée
 2 Deux heures d'arrosage recommandées
 X Arrosage interdit
 NR Arrosage non-recommandé

Veillez vérifier les horaires d'arrosage en vigueur dans votre municipalité. Arrosage non recommandé en cas de pluie. Renseignements: l'Association Québécoise des Techniques de l'eau. 874-3700.

La quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres **588**

à quatre chiffres **4843**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	
REDACTION	285-7070	Décès, remerciements	285-6816
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. © Cour. et de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 — Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



27-2

CODE DU JOUR

MARDI
6 JUILLET 1993

SUIITE DE LA UNE

PQ

Le PQ arrache Portneuf aux libéraux

général du Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Québec, voit cette victoire comme « un troisième message très clair au gouvernement actuel, message montrant la porte de sortie ». Il a dit voir son rôle comme celui d'un chef d'orchestre de la relance de l'économie et de l'emploi dans Portneuf.

Dix candidats se faisaient la lutte. Le PQ a obtenu 10 573 votes, le Parti libéral 7 048, et les autres candidats 3105 votes.

Cette circonscription, qui a déjà été représentée par un premier ministre, Lomer Gouin, de 1905 à 1920, était considérée comme un château-fort libéral depuis 1973, alors que le ministre Michel Pagé y maintenait des majorités très confortables. En 1989, il avait remporté 17 768 votes contre 7362 pour son adversaire

péquistes, avec une majorité de 70,7 p. cent.

Au référendum de 1980, Portneuf disait NON à la souveraineté, à 15 658 voix contre 11 179, alors qu'au référendum d'octobre 1992, le NON y remporta une éclatante victoire, à 15 658 voix contre 11 179, mais pour rejeter l'entente de Charlottetown qui aurait ressoudé le pacte fédéral.

Cette victoire porte à trois le nombre de comtés conquis par le Parti québécois depuis janvier 1992, alors que Pierre Bélanger et Jean Filion ont été élus dans Anjou et dans Montmorency.

Entre 1976 et 1985, alors qu'il était au pouvoir, le PQ avait perdu 27 élections partielles.

Le candidat Gilles Portelance, qui n'est apparu dans la campagne que 25 jours avant le scrutin, est entré en course lourdement handicapé par la déconfiture du candidat de la première heure, Éric Dorion, qui a dû se retirer après qu'on eut découvert que son curriculum vitae ne corres-

pondait pas tout à fait au cheminement de sa carrière.

Ce contretemps, qui a pris des proportions de scandale entre les mains des adversaires politiques, a d'ailleurs été ressenti dans les intentions de vote puisque les sondages du Parti québécois — les seuls dont la presse a pu prendre connaissance — ont par la suite montré que l'écart jusque-là de dix points entre les candidats des deux grandes formations s'est élargi à 17 points. Le dernier sondage péquiste remis indiquait que 54 p. cent des électeurs favorisait le PQ contre 37 p. cent pour le PLQ.

Quant à l'ex-ministre Michel Pagé, il s'est rendu voter à 14 h, à Saint-Basile, accompagné, pour la première fois en public, du candidat libéral Gilles Portelance. Mais il n'y avait personne pour les voir ensemble au bureau de vote, en dehors du personnel d'usage.

Cette présence du ministre au côté du candidat du PLQ a d'au-

tant plus eu l'air d'une « concession » arrachée à l'ex-député de Portneuf que Portelance, lui, votait à Grondines. Avoir été vu là avec l'ex-ministre aurait été plus significatif, mais Michel Pagé s'était promis de ne pas se mêler publiquement de ces élections.

« Je suis présent d'une compagnie et je dois rendre des comptes à un conseil d'administration », avait-il déclaré à *La Presse* il y a quelques semaines.

Toutefois, en fin de semaine, Michel Pagé a profité d'une interview accordée à un hebdomadaire régional pour tempérer les propos à saveur souverainiste qu'il avait prononcés après avoir remis sa démission à Robert Bourassa, propos que n'ont pas manqué d'exploiter les troupes péquistes. Il a voulu corriger l'impression laissée en disant qu'il favoriserait une réforme du fédéralisme provenant des provinces, mais qu'il n'était pas à proprement parler un souverainiste comme on l'a prétendu. □

BONA

Bona n'est plus une encyclopédie ambulante sur la politique québécoise.

M. Arseneault est né le 4 octobre 1903 dans une famille de cultivateurs de Bonaventure.

Autodidacte à l'esprit curieux, il a goûté au journalisme et à l'assurance parallèlement à sa vie politique.

Sa carrière politique elle-même a commencé lentement, par trois échecs. Candidat conservateur, il a été battu aux élections provinciales dans Bonaventure en 1931 et dans Gaspé en 1935, puis au fédéral dans Bonaventure en 1940.

En 1945, Bona Arseneault a été élu pour la première fois comme député de Bonaventure à la Chambre des communes. Déjà à cette date, il avait abandonné son lien avec le Parti conservateur fédéral et avait joint les libéraux de Mackenzie King. Il fut réélu comme libéral fédéral dans Bonaventure en 1949 et 1953.

En 1956, il participait activement à la campagne provinciale pour appuyer son ami Gérard D. Levesque contre la puissante machine de l'Union nationale de Maurice Duplessis. Gérard D. Levesque fut élu mais Bona Arseneault allait payer cher cet affront au chef de l'Union nationale.

Dès l'année suivante, lors des élections fédérales, l'Union natio-

nale mettait sa puissante machine électorale en oeuvre contre Bona pour venger la défaite de l'année précédente. L'opération fut réussie.

Deux amis

Au cours de son séjour à Ottawa, Bona Arseneault s'était lié d'amitié avec son collègue libéral député de Montmagny-L'Islet, Jean Lesage, aussi, quand Lesage a abandonné la scène fédérale et a été élu chef du Parti libéral du Québec en 1958, il a aussitôt invité Bona à se joindre à son équipe.

En juin 1959, Jean Lesage et ses collaborateurs se réunissent à la luxueuse villa de campagne que possède Bona Arseneault à Bonaventure. C'est dans ce lieu discret appelé « Villa Acadia » que l'équipe libérale allait mettre en place la stratégie qui allait lui permettre de prendre le pouvoir en 1960 et de lancer la Révolution tranquille.

Comme le siège de Bonaventure était déjà occupé par Gérard D. Levesque, M. Arseneault décida alors de se porter lui-même candidat dans le comté voisin de Matapédia.

Jean Lesage chargea Bona de recruter un autre candidat vedette pour le PLQ, un animateur de télévision du nom de... René Lévesque.

Dans ses Mémoires, Bona Arseneault raconte son entrevue avec René Lévesque qui exigea comme condition de son adhésion au par-

ti un engagement très ferme que les libéraux, une fois au pouvoir, nationaliseraient les compagnies d'électricité.

Ministre

À la suite de la spectaculaire victoire libérale du 22 juin 1960, Lesage nomma Bona Arseneault, élu dans Matapédia, ministre des Terres et Forêts en dépit des pressions des compagnies papetières qui se souvenaient que Bona avait participé activement à la campagne des agriculteurs pour dénoncer les bas prix qui étaient offerts aux producteurs de bois de pulpe.

Réélu en 1962, M. Arseneault était nommé ministre de la Chasse et des Pêcheries, puis Secrétaire de la province.

Mais en 1966, c'est le retour au pouvoir de l'Union nationale avec Daniel Johnson. Réélu de justesse dans Matapédia, Bona Arseneault explique dans ses *Souvenirs et confidences* la défaite de « l'Équipe du tonnerre ».

« Le gouvernement Lesage était allé trop vite et trop loin dans la mise en vigueur de réformes venant souvent en conflit avec les traditions séculaires de la population. »

Le député de Matapédia raconte que Lesage recevait des avis en ce sens de l'aile modérée de son cabinet mais le premier ministre « était entouré de certains esprits forts devant lesquels il devait

courber l'échine afin d'éviter d'irréparables scissions. »

Arseneault faisait partie de l'aile droite du cabinet Lesage tandis que René Lévesque y dirigeait les forces de gauche.

Réélu en 1970 et 1973 comme candidat de Robert Bourassa dans Matapédia, Bona Arseneault avait eu le plaisir de battre en 1970 une vedette péquiste, le comédien Doris Lussier, avec lequel il est demeuré très lié.

Très discret sous le gouvernement Bourassa, où il n'y détenait aucun portefeuille, Bona Arseneault devait connaître le même sort que son chef au scrutin du 15 novembre 1976: une défaite aux mains du Parti québécois.

Cette retraite forcée lui laissa le temps de se consacrer à sa carrière d'historien et de généalogiste.

Il publia tour à tour *l'Histoire et la Généalogie des Acadiens* (en six tomes) et entreprit de compiler et de publier les registres des municipalités de Bonaventure.

Cette tâche de bénédictin lui laissa quand même le temps de publier ses *Souvenirs et confidences*, sorte de mémoires politiques indispensables pour ceux qui veulent connaître à fond le Québec des années 60.

Il a continué aussi à participer à la vie politique, prenant part à des assemblées publiques pour le Parti libéral du Québec et lors de la campagne référendaire de 1980. □

STCUM

La STCUM s'en est tirée à bon compte

gâts ainsi que l'opération de nettoyage coûtera finalement quelque 50 000\$ aux contribuables. Quelques panneaux de signalisation, lampadaires et feux de circulation, notamment, ont été endommagés.

Dans tous ces cas, les coûts seront absorbés par la Ville et ne font donc pas partie d'une évaluation des assureurs.

Quatre succursales de la Société des Alcools ont été, elles aussi, attaquées par les vandales. Mais

outre la succursale située coin Saint-Denis et Ontario, où quelques caisses ont été volées en plus des vitres fracassées, les trois autres succursales ont été relativement peu touchées.

Quatre succursales de la Société des Alcools ont été, elles aussi, attaquées par les vandales. Mais

bilité relevait du propriétaire des différents immeubles où la SAQ détient un bail.

A CFCF-12, un seul car de reportage a été endommagé mais il s'agit d'une perte totale et la facture s'élève à quelque 50 000\$. Qui paiera? « C'est une bonne question, avoue M. Daniel Friedman, directeur de l'information. Nous étudions présentement ce problème avec nos assureurs... »

Le porte-parole de CFCF-12 a toutefois admis que sa station a été relativement peu touchée si on considère l'ampleur des dommages chez des concurrents. Le montant des dommages infligés aux autres cars de reportage n'a

malheureusement pas pu être obtenu hier.

Néanmoins, vu le coût très élevé du matériel électronique, le nombre de véhicules touchés et les importants dommages causés à plusieurs cars dont certains sont des pertes totales, cette facture risque fort d'atteindre les centaines de milliers de dollars et de gonfler sensiblement le montant total.

Du côté privé, le BAC avait reçu vendredi dernier 212 réclamations pour un total de 1,8 million. Mais les dirigeants du BAC s'attendaient à ce que le montant final des réclamations atteigne 2,5 millions. □

JAPON

Quand le monde frappe à la porte du Japon

Père d'une famille nombreuse — trois enfants —, il est convaincu qu'à Tokyo sa qualité de vie serait de beaucoup moins bonne. Ici les maisons sont plus grandes, le rythme de la vie est calme et en prime, l'été, il ne fait pas trop chaud.

La récession frappe donc le Japon mais les Japonais ne sont pas atteints de ce « spleen » économique qui frappe Nord-Américains et Européens.

Il y a moins de sans-abri au Japon (il y en a quand même et on en voit des dizaines dans les parcs de Tokyo, comme celui d'Ueno) mais surtout il y a moins de chômeurs. Le taux de chômage est monté au plus fort de la crise à 2,6 p. cent et il se situe maintenant autour des 2,3 p. cent. Il est vrai que les statistiques ne tiennent pas compte du manque de travail chez les employés à temps partiel, donc en particulier chez les femmes, mais tout de même on parvient au Japon à maintenir ce qui équivalait à peu près au plein emploi. Selon Mariko Kuno Fujiwara, directrice de recherche au Hakuho Institute of Life and Living, « les entreprises japonaises et surtout leurs actionnaires, contrairement à d'autres, considèrent que leurs employés passent avant le rendement du capital investi et font tout ce qui est possible pour éviter les mises à pied. »

Lorsque des licenciements doivent quand même avoir lieu, les travailleurs sont prévenus longtemps à l'avance et dans la

majorité des cas reclassés dans d'autres emplois. Il est exact, par exemple, qu'un directeur des ressources humaines ira rencontrer l'éventuel futur employeur d'un travailleur mis à pied pour l'assurer de la compétence et du dévouement de ce dernier. Mme Fujiwara pense que la récession est aussi forte dans l'économie japonaise que dans les économies occidentales: si ses effets se font moins sentir c'est simplement, selon elle, que la richesse est mieux répartie au Japon.

Les Japonais espèrent une fin rapide de cette récession et une relance de l'économie au plus tard dans un an. Dans Tokyo, on continue de construire un peu partout, les spectateurs emplissent encore les cinémas même si les places coûtent plus de vingt dollars et les produits de luxe se vendent encore facilement bien que l'on voit de plus en plus d'afiches annonçant des soldes, une nouveauté dans le pays.

Les demandes de l'Occident

Le Japon est le seul pays du G7 à afficher un surplus budgétaire réel et non pas un déficit! Sa situation économique ne laisse pas ses partenaires indifférents et ceux-ci vont profiter du sommet pour demander une nouvelle fois aux autorités japonaises de laisser pénétrer les produits étrangers, de favoriser la consommation au Japon et de jouer un rôle plus important sur la scène internationale.

Le Japon se méfie des « fortes-resses » commerciales que peuvent représenter l'Europe et

l'Amérique du Nord et, son surplus commercial grimpe sans arrêt malgré la force du yen, il s'est déjà résolu à plus de souplesse en ce qui regarde les importations. Cela était déjà clair le printemps dernier à la réunion préparatoire qui s'est tenue à Toronto. Le pays était prêt à ouvrir ses frontières à de nombreux produits, à la condition toutefois de pouvoir protéger de toute concurrence ses producteurs de riz.

Quant aux consommateurs japonais, ils sont prudents. Les économies de la famille japonaise typique représentant encore 19 p. cent de son revenu et rien n'indique pour l'instant un changement de parcours. Les Japonais doivent épargner beaucoup pour acheter leur maison, pour payer la scolarité de leurs enfants.

Depuis des années, on accuse les Japonais de travailler de trop nombreuses heures. Privés de temps de loisirs, les Japonais ne consommeraient pas assez. Pour la première fois cette année, dans les grandes entreprises, la moyenne des heures travaillées est passée sous la barre des 2000. Mais, ce phénomène s'explique surtout par les limitations imposées sur les heures supplémentaires. Les gens ont donc plus de temps mais moins d'argent!

Les Japonais voient aussi poindre à l'horizon un autre problème: avec un des taux de natalité les plus bas de la planète et avec l'espérance de vie la plus élevée au monde, la population vieillit à un rythme accéléré.

Dans 20 ou 25 ans le fardeau social sera très lourd pour les

plus jeunes. Ceux-ci, de moins en moins nombreux, remettent d'ailleurs en question certaines valeurs de leurs aînés. Toujours prêts à travailler fort, ils souhaitent cependant accorder autant d'importance à leur vie personnelle qu'à leur vie professionnelle. Ils sont de plus en plus nombreux à chercher des emplois qui correspondent d'abord à leurs goûts et à leurs qualifications.

Cette nouvelle génération de « salarymen » n'a d'ailleurs bien souvent que l'embaras du choix. Depuis 1988, une pénurie réelle de main-d'oeuvre fait que les arrivants sur le marché du travail peuvent se permettre de choisir devant ce qu'on leur offre. En fait, dans les trois années qui suivent leur premier recrutement, pas moins de 30 p. cent des jeunes travailleurs changent d'employeur. Il s'agit d'un phénomène nouveau qui inquiète les aînés.

Beaucoup d'entre eux perçoivent les jeunes comme des bébés gâtés: après tout, ils ont été les premiers enfants à avoir leur chambre à eux, à obtenir tout ce qu'ils demandaient et à n'avoir assumé aucune tâche à la maison. On se demande s'ils seront aussi débrouillards que leurs parents et leurs grands-parents. Et surtout s'ils feront passer leurs intérêts personnels avant ceux de la collectivité. Le mariage de Masako Owada au prince héritier Naruhito symbolisait d'ailleurs le dilemme de cette jeunesse dorée. Éduquée à l'américaine, la jeune femme a finalement mis de côté l'avenir dont elle rêvait pour servir la nation.

DEMAIN: Quel rôle le Japon veut-il jouer?

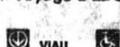
COUPON 2 POUR 1 DU PARC OLYMPIQUE

disponible dans le guide touristique de la Tournée POM des Grands Sites de Montréal.

VISITEZ GRATUITEMENT l'exposition LEGO® "VOYAGE DANS L'ESPACE"

et courez la chance de gagner un voyage à LEGOLAND à Billund au Danemark et plusieurs autres prix.

■ Ouvert tous les jours
 ■ Renseignements: (514) 252-TOUR
 ■ Stationnement: 3200, rue Viau



Nom: _____
 Prénom: _____
 Adresse: _____
 Ville: _____
 Code postal: _____ Tél.: () _____

Règlements disponibles à La Presse.

UN AUTRE EVENEMENT
DU PARC OLYMPIQUE

Pour participer, complétez et déposez le coupon à l'entrée de l'exposition LEGO® à la Tour de Montréal du Parc olympique avant le 5 septembre 1993.



Québec compensera les pertes éventuelles des casinos organisés dans les foires agricoles

LOUISE LEDUC

Chose étonnante, à partir de 1994, le gouvernement provincial ne subventionnera plus les foires agricoles mais bien les casinos qui s'y tiennent.

En fait, selon une entente, le gouvernement octroiera 3,5 millions aux sociétés d'agriculture qui s'inquiétaient de la concurrence qui sera faite à leurs propres casinos tenus dans les foires lorsqu'ouvrira le grand casino de Montréal.

L'entente intervenue entre le ministre de l'Agriculture et celui des Finances, en novembre dernier, était passée quasi inaperçue. Pourtant, les sommes en jeu sont importantes: en 1991, les 32 casinos pour lesquels la Régie des loteries a émis un permis procuraient un bénéfice de 6 millions, permettant de financer les foires agricoles comme celle qui se tient à Ste-Hyacinthe.

Si l'ouverture du nouveau casino entraînerait des pertes importantes pour les sociétés d'agriculture, le gouvernement se dit prêt à subventionner à hauteur de 85 p. cent les pertes de revenus des casinos, jusqu'à concurrence 3,5 millions annuellement.

À l'heure actuelle, Richard Robert, di-

recteur général de l'exposition de Saint-Hyacinthe et président de l'Association des expositions, qui compte 41 membres, estime à 125000\$ les subventions du gouvernement québécois, ce qui ne représente que 25% comparativement à l'aide fédérale fournie aux foires agricoles. «Si le gouvernement venait à considérer nos casinos comme d'encombrants concurrents à déloger, qui sait s'il ne nous offrirait pas tout simplement plus d'argent pour qu'on lui laisse le chemin libre?» s'interroge M. Robert.

M. Robert Lemieux, sous-ministre à l'Agriculture, n'écarte d'ailleurs pas ce scénario. «Peut-être pourrions-nous négocier avec les sociétés d'agriculture quelques jours de casinos de moins en échange d'une compensation financière si les deux parties y voyaient un avantage». À Montréal, on peut organiser jusqu'à 80 jours de casino. Pour l'ensemble du Québec, le maximum est fixé à 200 jours. C'est donc ce nombre de jours qui pourrait faire l'objet de négociation.

Ces casinos agricoles sont certes des concurrents importants qui attirent au total entre 7000 et 8000 mordu qui se promènent de foire en foire. Les montants qui y sont «investis» sont loin d'être minimes. Les mises au Black Jack varient entre 5\$ et 100\$, celles de la

roue de fortune oscillent entre 1\$ à 20\$. Sur un même coup de roulette, il est possible de jouer près de 800\$ si l'on tient compte de toutes les possibilités de mises.

Ces casinos ne s'adressent donc pas aux pee-wee de la roulette mais à des joueurs souvent compulsifs qui s'y rendent pour quelques heures de rêve, même si la plupart savent que les profits vont à la maison. Eddy, cuisinier à Montréal, a quand même trouvé le moyen de perdre en une année plus de 40000\$...

Combien de ces joueurs jetteront leur dévolu sur le casino de Montréal, privant du coup les foires agricoles de moyens de financement primordiaux? Impossible de le dire avant l'ouverture officielle en octobre. Selon M. Normand Labbé, qui organise 80 p. cent des casinos forains tenus dans la province, tout dépendra du genre de casino qui sera implanté à l'île Notre-Dame. Des droits d'entrée seront-ils exigés? Le veston et la cravate seront-ils de mise? Acceptera-t-on les cartes de crédit? M. Labbé croit qu'un casino huppé minimiserait les torts alors qu'un casino semblable à ceux d'Atlantic City serait plus néfaste aux foires agricoles où le faste est exclu.

Quoi qu'il en soit, l'entente de 3,5 mil-

ions oblige les sociétés d'agriculture à continuer de déployer un effort soutenu dans leur financement, ce qui laisse Richard Robert tout à fait perplexe. «Pourquoi garderions-nous quarante tables de jeu si seulement vingt demeuraient rentables après l'ouverture du casino de Montréal? Ce serait là des coûts d'exploitation tout à fait inutiles».

Dans les coulisses, on craint des pertes de 25 p. cent à 30 p. cent pour les casinos forains qui se tiendraient dans la région montréalaise.

C'est l'article 207 du Code criminel qui permet aux sociétés d'agriculture de tenir de tels casinos. Les autres organismes, comme la Société de développement du loisir et des sports du Québec qui vient de tenir un casino au Palais des Congrès, doivent obtenir un décret ministériel.

Les bénéfices nets provenant des casinos forains et les revenus indirects issus des droits d'entrées et des ventes de produits de consommation permettent aux sociétés d'agriculture et aux associations d'éleveurs de financer des projets et des activités agricoles comme la recherche, l'amélioration de la génétique, l'encadrement technique et la promotion des produits agricoles.

Carifète: l'agresseur voulait défier une bande rivale

ANDRÉ CÉDILOT

Membre d'un gang de jeunes hattiens du nord-est de Montréal, l'adolescent de 15 ans voulait simplement défier une bande rivale de Jamaïcains quand il a ouvert le feu sur des participants au défilé de la Carifète, à Notre-Dame-de-Grâce.

C'est ce que révèlent les premiers résultats de l'enquête en cours à la police de la CUM. «Pour l'instant, on pense qu'il s'agit d'un geste gratuit, d'une bravade...», a expliqué le lieutenant-détective René Leduc, du poste 15.

Avant de se prononcer avec plus de certitude, les policiers montréalais préfèrent rencontrer les quatre victimes — un Blanc et trois hommes originaires de Jamaïque, âgés de 20 à 30 ans. Nul d'entre eux n'a de casier judiciaire ni n'est connu des services de renseignements policiers. Deux ont obtenu leur congé de l'hôpital.

Appréhendé sur les lieux de la fusillade, l'adolescent de 15 ans a pour sa part comparu hier devant le Tribunal de la jeunesse sous six chefs d'accusation concernant la possession et l'utilisation d'une arme à feu. Des inculpations plus graves de tentative de meurtre pourraient s'ajouter une fois que les policiers auront complété leur enquête.

Comme le prévenu n'en est pas à ses premières offenses de nature criminelle, le juge Robert Sacchitelle l'a confiné en cellule jusqu'à son enquête sur cautionnement fixée au 13 juillet prochain. La Couronne était représentée par Me Sylvie Lemieux, tandis que Me Emile Benamor agissait en défense.

En dépit de son jeune âge, il a été mis en accusation à au moins onze reprises depuis 1991. Il y avait à peine deux semaines qu'il était sorti de prison après y avoir séjourné un mois pour des manquements aux conditions de sa remise en liberté. Il a déjà été condamné pour des cambriolages, des vols d'autos et des délits de fraude.

L'adolescent de 15 ans a aussi une cause pendante pour avoir trompé dans une histoire de séquestration et d'agression sexuelle dont a été victime une adolescente de race noire, en mars dernier, à Montréal.

Plusieurs membres du gang des Bo-Gars, dont trois de ses principaux leaders, âgés de 15 et 17 ans, ont aussi été inculpés en rapport avec cette affaire. A cause des nombreuses menaces qui leur ont été faites, la victime de l'agression a dû être placée sous la protection de la police, tandis que des membres de sa famille ont été forcés de déménager.

Selon la police, le groupe les Bo-gars est formé d'une cinquantaine de jeunes de 13 à 17 ans dont les parents sont pour la plupart d'origine haïtienne. Il s'agit d'une filiale du gang d'adultes Master B qui a fait la pluie et le beau temps jusqu'à la fin de 1991. Ils sont particulièrement actifs dans les secteurs de Saint-Michel et de Montréal-Nord.

Les Bo-gars sont en guerre quasi perpétuelle avec d'autres gangs de rues pour le contrôle de divers rackets, dont la prostitution et le trafic de crack. Depuis le début de l'année, ils se frottent surtout à des membres du Crack Down Posse, nouvellement installés dans le quartier Saint-Michel et la municipalité de Saint-Léonard.

C'est ce qui explique qu'un membre des Bo-gars, sans doute par bravade, ait profité du grand rassemblement antillais qui s'est déroulé samedi à Notre-Dame-de-Grâce, en plein territoire jamaïcain, pour commettre le sanglant attentat.

Des quinze personnes qui ont été arrêtées à la suite des échauffourées qui ont suivi, onze ont été mises en accusation par voie de sommation. Hier, une seule a été appelée à comparaître en Cour du Québec, à Montréal, puisqu'elle faisait déjà l'objet d'un mandat d'arrêt.



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Quatre plongeurs ont scruté les eaux sombres de la rivière des Prairies une partie de la journée d'hier.

Alcool et vitesse ont causé la collision fatale sur la rivière des Prairies

VINCENT MARISSAL

Un mélange d'alcool et de vitesse serait à l'origine de la collision fatale survenue dimanche soir sur la rivière des Prairies, qui a causé la mort d'une femme de 35 ans. Une autre personne, Daniel Guay, 34 ans, manque toujours à l'appel.

La police de la CUM poursuit son enquête, mais il ne fait pas de doute que le pilote de l'une des deux embarcations sera accusé de conduite dangereuse causant la mort et éventuellement d'avoir refusé de se soumettre au test d'ivresse. Selon les résultats définitifs de l'enquête, il pourrait aussi être accusé de conduite avec facultés affaiblies. Dans les deux cas, la sentence maximum d'emprisonnement est de 14 ans, comme pour les accidents de la route se produisant dans les mêmes circonstances.

Au moment de mettre sous presse, le pilote était toujours hospitalisé. Une source policière a révélé que l'homme de 34 ans était propriétaire de l'embarcation depuis seulement cinq semaines.

Des témoins rencontrés hier après-midi près du lieu du drame racontaient avoir vu des bouteilles de bière au fond du hors-bord qui a provoqué la collision. Selon le lieutenant Ashton, du poste 12, le bateau filait à environ 40 km/h au moment de l'impact. «Une manœuvre de dernière minute aurait provoqué la collision», ajoute le capitaine Bertrand Fortin, de la brigade nautique de la SPCUM. Selon lui, il s'agirait du premier cas connu d'ivresse au volant d'une embarcation en 1993 sur le territoire de la SPCUM. En 1992, les policiers ont arrêté

deux pilotes avec facultés affaiblies et cinq en 1991.

Du côté de la Garde côtière, les registres de l'an dernier révèlent 1225 incidents de tous genres et 17 décès sur le Saint-Laurent et ses voies navigables. Selon Hubert Desgagné, du service de recherche et sauvetage, 10 p. cent de ces incidents sont «graves», mais peu ament des accusations de conduite dangereuse.

Sur les berges de la rivière des Prairies, les citoyens de l'île Bizard, ébranlés par le drame, déplorent le manque de surveillance policière sur le cours d'eau et le trop grand nombre de bateaux circulant en tous sens et à toute vitesse.

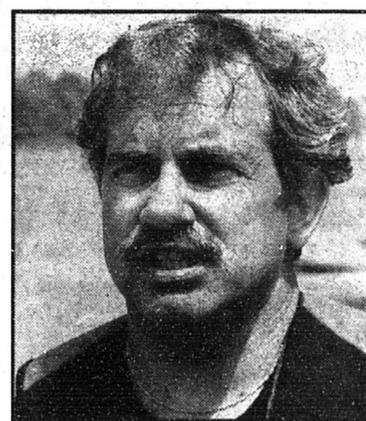
Le capitaine Fortin, de la brigade nautique, reconnaissait que l'endroit est «particulièrement occupé», surtout le week-end, à cause du fort courant très recherché par les plaisanciers.

En dépit du grand nombre d'embarcations, il n'existe aucun règlement régissant la vitesse sur la rivière des Prairies, comme c'est d'ailleurs le cas sur la très grande majorité des voies navigables au Québec. De plus, aucun permis de navigation n'est exigé aux plaisanciers et les cours sont facultatifs pour qui veut s'adonner à cette activité.

Par contre, il est interdit de piloter un bateau en état d'ébriété, souligne M. Fortin, ajoutant qu'un contrevenant peut voir son permis de conduire révoqué lorsque les tests révèlent une alcoolémie supérieure à 80 mg par 100 ml de sang.

Congé de l'hôpital

L'homme et ses trois enfants qui se trouvaient dans l'autre embarcation ont subi des blessures mineures et ont reçu



Le capitaine Bertrand Fortin

leur congé de l'hôpital, hier. A part Daniel Guay, les autorités policières refusaient de dévoiler l'identité des sept autres personnes impliquées dans la funeste collision.

L'escouade nautique de la CUM, la Garde côtière et des plongeurs du SWAT ont scruté la rivière de 9 h 30 à 15 h. Des volontaires, dont le frère du disparu, ont aussi participé aux recherches qui n'ont rien donné. Le fort courant et la faible visibilité — environ six pieds dans une profondeur allant jusqu'à 30 pieds — rendaient les recherches particulièrement difficiles.

On a donc suspendu les fouilles sous-marines en attendant que le corps remonte à la surface.

L'EXPRESS DU MATIN

FABRIKANT A UN AVOCAT

Valéry Fabrikant, l'homme qui a subi depuis quatre mois un procès pour le meurtre de quatre professeurs de l'Université Concordia, a maintenant un avocat. Fabrikant, 54 ans, a mené lui-même sa défense jusqu'à maintenant. Il avait congédié quatre avocats avant que ne débute le procès. Il les a tous accusés d'avoir voulu «saboter» sa défense. Depuis hier après-midi, Fabrikant est représenté par Me Gilles Richard, un avocat montréalais de cinq ans d'expérience. Le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, a toutefois ordonné à Fabrikant de terminer lui-même l'interrogatoire de son 43e témoin, un chercheur de Concordia. Fabrikant tente de démontrer qu'il était l'objet d'une persécution de la part de l'Université Concordia. Sa défense a commencé le 20 mai et il devrait en avoir pour plusieurs semaines encore.

DEUX BLESSÉS DANS UNE COLLISION

Deux hommes ont été grièvement blessés lors d'une collision survenue hier matin, sur l'autoroute 40, près de la sortie du chemin Sainte-Marie, dans l'ouest de l'île de Montréal, aux abords de Kirkland. Le conducteur d'un camion-remorque chargé notamment de planches de bois et de contre-plaqué a embouti une camionnette ornée d'une grosse flèche lumineuse d'une compagnie spécialisée dans le nettoyage des égouts et utilisée à ce moment-là — le conducteur était à bord — pour détourner la circulation pendant l'opération. Les pompiers ont mis une demi-heure, en utilisant leurs pinces de décarcation, pour libérer le conducteur du camion-remorque, conduit à l'hôpital Sacré-Coeur, où son état stable n'inspirait pas de crainte. Le conducteur de la camionnette, d'abord transporté à l'hôpital du Lakeshore, a ensuite été admis à l'hôpital général de Montréal où il a subi une intervention chirurgicale. En fin d'après-midi, son état était considéré comme grave.

UN RÊVE PAR LA POSTE!

Un rêve, ça se propage! Envoyez une carte postale ou une note d'encouragement aux athlètes des Jeux du Canada 1993. Le Village des athlètes des Jeux du Canada aura sa propre adresse du 8 au 21 août. La Société canadienne des postes, commanditaire des Jeux, a établi la nouvelle adresse afin de permettre aux amis et parents des athlètes et de leurs entraîneurs de leur envoyer des lettres d'appui et de félicitations. L'adresse du Village des athlètes est: (nom de l'athlète), Équipe (province de l'athlète), VILLAGE DES ATHLETES 1993, KAMLOOPS BC V1P 9T3.

ARRESTATION DE DEUX ÉVADÉS

Des policiers ont procédé hier à l'arrestation de deux évadés au moment où ceux-ci circulaient à bord d'une voiture à l'intersection de la rue Richmond et Mullins dans le quartier Saint-Henri. Lors leur arrestation, l'un des individus était armé d'un revolver de calibre .38 chargé, tandis que l'autre était en possession d'un couteau. Ils n'ont offert aucune résistance au moment de leur arrestation. Les deux individus, Stéphane Carboneau, 22 ans, et Eric Beaupré, 26 ans, s'étaient évadés d'un fourgon cellulaire à Baie-Comeau, le 30 juin dernier.

RÉACTIONS DU CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN

Le Centre hospitalier de Verdun a réagi hier aux propos du Comité des patients dialysés et greffés de Verdun selon lesquels les services aux dialysés soient abolis. Selon le Centre hospitalier, ces allégations se basent sur le vieillissement de l'équipement nécessaire aux traitements de dialyse. Le remplacement des appareils vétustes suit le cheminement normal au niveau administratif; sept appareils sont neufs et cinq sont plus anciens. Le Centre hospitalier de Verdun procède à plus de 5000 traitements de dialyse par année et malgré les restrictions budgétaires imposées aux hôpitaux du Québec, ce dernier ne compte aucunement abolir ce service.

ENTENTE CHEZ LES AGENTS DE SÉCURITÉ

Le Syndicat des Métallus FTQ — local 8922 — et ses 10 000 membres agents de sécurité viennent de conclure une entente de principe pour le renouvellement de la convention collective avec les deux associations patronales CASIQ et ASIEQ. Le comité de négociation rencontrera les agents de sécurité au cours du mois pour la ratification de cette entente.

Partez la journée sur une bonne note.

Oeufs frits, bacon, rôties et café 2,19\$ plus taxes sur présentation du bon-déjeuner

Oeufs frits, bacon, rôties et café (8oz) 2,19\$ plus taxes J'M

Un dépanneur obtient une injonction contre le Festival de jazz

YVES NOISVERT

■ Un commerçant de la rue Sainte-Catherine a obtenu samedi soir

une injonction provisoire contre le Festival international de jazz de Montréal, afin de forcer les employés du festival à défaire une

barricade qui rendait difficile l'accès à son dépanneur.

Aux P'tites douceurs, sis au 262 ouest, rue Sainte-Catherine (près

de la rue Jeanne-Mance), est le seul dépanneur situé sur le site du festival. Le propriétaire, M. Jacques Masson, affirme que le festi-

val n'apprécie pas sa concurrence et tente de lui nuire par tous les moyens.

L'an dernier, Aux P'tites douceurs a réalisé 22 p. cent de son chiffre d'affaires pendant les seuls dix jours du Festival de jazz.

Cette année, ce dépanneur-bar laitier espère des bénéfices plus importants, et pas seulement en raison de l'affluence record: Aux P'tites douceurs a obtenu un permis de vente d'alcool au mois de juin...

Mais voilà, les gens du festival n'aiment pas que les festivaliers sortent du commerce avec une bière en main.

«Nous avons un permis d'alcool qui nous oblige à interdire l'accès sur le site des bouteilles et des canettes», explique M. Charles Joron, porte-parole du festival. «Ça pourrait constituer des projectiles. Les gens qui se présentent avec des bouteilles de jus, par exemple, doivent verser le contenu de leur bouteille dans un verre que nous leur donnons.»

Pour contourner le problème que pose ce commerce, le festival, à la suggestion des policiers de la CUM, a fait installer des clôtures autour des P'tites douceurs, ce

qui obligeait les festivaliers-clients à faire un détour pour pouvoir entrer, et qui bloquait l'accès de la clientèle sur la rue Sainte-Catherine. Cette mini-barricade détournait la clientèle jusqu'à un point de contrôle sur la rue Jeanne-Mance.

C'est cet obstacle, qui bloquait l'accès normal au commerce, que la Cour supérieure a fait lever dans la soirée de samedi.

Le propriétaire du commerce, qui emploie jusqu'à 33 employés en période de festival, affirme que le festival fait tout pour lui nuire. De l'installation de barricades jusqu'au dépôt de poubelles juste devant son dépanneur...

«Nous ne sommes pas en guérrilla contre ce monsieur! Il y a 200 grosses poubelles sur le site du festival, alors qu'il y en ait une près de son commerce, c'est normal» dit M. Joron, pour qui l'injonction est clos.

L'injonction est valide jusqu'au 9 juillet. Le festival se termine le dimanche 11 juillet. Les parties devront se représenter devant le juge cette semaine.

Il a été impossible de joindre M. Masson hier.

Un agent de la SQ est accusé d'avoir agressé sexuellement son jeune beau-frère

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Un agent de la Sûreté du Québec a repris, hier, sa liberté après avoir été accusé d'agressions sexuelles qui auraient été commises entre 1981 et 1983 sur la personne de son beau-frère, alors âgé de neuf ans.

Patrouilleur depuis un an et demi au détachement de Saint-Jérôme de la SQ, il a passé le week-end en prison pour sa propre sécurité et celle de sa famille.

Afin que la présumée victime et les proches de l'accusé ne soient pas identifiés, le nom de ce policier ne sera pas dévoilé.

Lorsque ses collègues sont venus l'appréhender vendredi soir, à la suite d'une enquête menée par des membres de l'escouade des crimes contre la personne de la SQ, il s'est barricadé à l'intérieur de sa maison. Il est père d'une fillette de moins de dix ans.

Le policier se serait disputé avec sa femme lors du week-end de la Saint-Jean-Baptiste et c'est par la suite que le frère de madame, maintenant âgé de 21 ans, aurait raconté à sa sœur qu'il avait été agressé sexuellement par son mari.

Devant le juge Paul Chevalier, de la Cour du Québec, Me Jean-Pierre Boyer, agissant pour le ministère public, ne s'est pas opposé à ce que l'accusé reprenne sa liberté sous cautionnement. Il reviendra devant la cour le 17 août.

Dans le box, le policier était pâle et ne bougeait pas.

Le caporal Robert Poëti, des relations publiques de la SQ, a déclaré que le policier comme tout autre accusé avait droit à la présomption d'innocence. Il est suspendu de ses fonctions. Il touche cependant, comme le stipule la convention collective des agents provinciaux, la moitié de son salaire.

Trois enfants périssent dans un incendie dans la réserve algonquine du Lac Simon

CAMILLE BEAULIEU
collaboration spéciale
LAC SIMON

■ La plus profonde consternation régnait hier parmi les 1000 Algonquins de la réserve du Lac Simon à 35 kilomètres au sud de Val-d'Or en Abitibi.

Trois jeunes enfants de la famille Gunn, Junior, quatre ans, Yanick, cinq ans, de même que leur sœur aînée, Sheila, huit ans, ont trouvé la mort tôt hier matin dans l'incendie de la demeure familiale au 49, rue Pocacic. Tous étant plus ou moins parents dans la réserve, c'est toute la Bande qui portait le deuil après le choc hier.

Les parents étant absents dans la nuit de dimanche à lundi, six enfants: deux bébés de trois et 12 mois, un fille de moins de 15 ans, et les trois victimes, se trouvaient confiés aux bons soins d'une gardienne, une cousine des parents, âgée de 21 ans.

Aidés par des voisins venus à leurs secours, la gardienne et trois des enfants ont réussi à s'échapper des flammes sans subir de blessures.

Les membres du bureau des crimes majeurs de la Sûreté du Québec à Rouyn-Noranda ont interrogé des témoins hier, voisins et famille, pour tenter de connaître les causes de cet incendie qui a éclaté avec virulence à cinq heures du matin lundi. «A la Sûreté, tous les incendies sont considérés comme suspects!» rappelait hier soir la relationniste de la SQ en Abitibi-Témiscamingue, madame Caroline Guay.

Les pompiers volontaires de la réserve du Lac Simon ont combattu l'incendie, sans pouvoir empêcher cependant la perte totale de la maison familiale évaluée à 50 000\$.

Cette tragédie survient dans la réserve algonquine du Lac Simon, alors même que prenait fin le Festival des arts algonquins, un événement culturel majeur pour cette nation, qui s'est tenu ces jours derniers dans la réserve La Vérendye entre Val-d'Or et Montréal.

Le feu aurait pris naissance dans une friteuse oubliée sur un rond de la cuisinière, selon les constatations de la police.

Un incendie dans l'ancienne brasserie O'Keefe donne du fil à retordre à 100 pompiers

PASQUALE TURBIDE

■ L'ancienne brasserie O'Keefe située au coin des rues Peel et Notre-Dame a été endommagée hier par un incendie qui a donné du fil à retordre à près d'une centaine de pompiers de la ville de Montréal.

Les flammes ont pris naissance vers 11 heures à l'intérieur d'un mur du troisième étage du bâti-

ment inoccupé depuis plusieurs années.

La matière isolante a soudainement pris feu, et la fumée qui s'échappait des murs a mis la puce à l'oreille des quelques ouvriers qui y effectuaient des travaux de soudure.

Quatre alertes ont finalement été nécessaires pour arriver à maîtriser l'incendie aux alentours de 15 heures. D'après Gilles Caron, chef aux opérations du service des incendies, le sinistre est probablement de nature accidentelle. On estime que les dommages atteindront environ 100 000\$.

Des problèmes de ventilation sont venus compliquer le travail des sapeurs, qui ont dû composer avec des vagues de chaleur et de fumée particulièrement tenaces.

Les pompiers ont dû pratiquer des ouvertures dans les murs pour atteindre l'isolant en flammes; l'intérieur du bâtiment est donc passablement endommagé, mais il n'y a aucune trace de dégât à l'extérieur de l'immeuble.

L'emplacement de la vieille brasserie était parmi les sites considérés pour la construction du nouveau Forum.

CHAUD
CHAUD
CHAUD
CHAUD

30 %

DE RABAIS*

TOUS NOS CLIMATISEURS!

sur le prix ordinaire.

N'ATTENDEZ PLUS,
VENEZ VITE CHERCHER LE VÔTRE!

(TANT QU'IL Y EN AURA, DESOILS, PAS DE BON D'ACHAT DIFFÉRE.)

Compagnie de la Baie d'Hudson

LA BAIE

(CARTE
DE CRÉDIT
LA BAIE)

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX



La route des vacances à prix reposants.

Le Forfait-vacances inclut :

- l'hébergement en occupation simple ou double;
- le petit déjeuner gratuit pour les enfants de 12 ans et moins;
- et l'hébergement est gratuit pour les enfants de 18 ans et moins, partageant la chambre de leurs parents.

Ce forfait est en vigueur 7 jours sur 7, du 1er mai au 30 septembre 1993.

55\$ Trois-Rivières, Gatineau

65\$ Rimouski, Sept-Îles, Chicoutimi, Sherbrooke, Matane, Laval*

75\$ Île Charron

85\$ Sainte-Foy, Place Dupuis

* Pour Laval seulement, tarif en vigueur du 22 juin au 6 septembre 1993; 80\$ en dehors de cette période.

db
HÔTEL
DES GOUVERNEURS

RÉSERVATIONS
1 800 463-2820

ou communiquez
avec votre agent de voyages.

RÉSULTATS				
Tirage du 93-07-05				
1	3	6	11	12
22	24	32	35	36
37	42	44	50	51
53	54	58	60	65
Prochain tirage: 93-07-06				
T.V.A. le réseau des tirages.				
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.				

Les pressions exercées par les policiers donnent des maux de tête aux petites municipalités

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les pressions exercées par les policiers municipaux relativement à la loi 102 causent plus de maux de tête aux petites municipalités qu'aux grands centres urbains parce qu'elles ont peur de manquer d'argent pour boucler leur budget.

Pour ce qui est des agents de la Sûreté du Québec, même s'il y avait 320 patrouilleurs de plus sur les routes de la province que durant la même période l'an passé, seulement 220 billets ont été émis entre le 11 et le 24 juin, comparativement à 22 263 pour la même période en 1992. Pour ce qui est des avis de 48 heures, ils en ont donné 93 au cours des trente derniers jours, contre 15 793 pour le même nombre de jours l'année dernière.

En résumé, il y eut une baisse de 98 p. cent dans l'émission de contraventions aux conducteurs sur les routes de la Belle Province. Les accidents de la circulation sont à la hausse de 3 p. cent. En revanche, le taux de solution de crimes entre le 11 juin et le 24 juin derniers a augmenté dans le territoire desservi par la SQ.

Les réponses obtenues lors de divers appels adressés aux édiles muni-

cipaux et aux dirigeants policiers démontrent clairement que les localités qui menacent de représailles les policiers sont celles qui comptent énormément sur les revenus annuels provenant des paiements de contraventions émises par leurs policiers.

«Grand-Mère panique avec l'annonce de couper les salaires des policiers de 30 p. cent. Les policiers ne sont pas des percepteurs d'impôts déguisés. Je peux assurer la population qu'elle est aussi bien protégée maintenant qu'avant le début des pressions. Nos gars ne font plus de répression sur les routes, mais une plus grande prévention», a déclaré, hier, le directeur général de la Fédération des policiers du Québec, Guy Marciel.

Pourparlers locaux

La Presse a cependant appris que plusieurs élus locaux, sans le crier sur les toits, ont entrepris des pourparlers avec les dirigeants syndicaux de leurs employés afin d'en arriver à une entente signée. Dans le groupe, il y a Saint-Eustache et Blainville. Par contre, Montmagny, en banlieue de Québec, a décidé de ne pas adhérer à la loi 102 qui gèle le salaire des employés de l'État, comprenant les policiers, tant municipaux que provinciaux.

«Nous sommes conscients que la province se retrouve dans un contexte difficile. Le gel des salaires c'est une chose, ce qui est plus important est le fait que nous refusons de perdre le droit fondamental de la négociation», a repris M. Marciel.

À Laval, le directeur de la police Jean Marc-Aurèle a mentionné que les agents du contrôle routier donnaient des billets à l'occasion, tandis que les patrouilleurs, en plus de ne pas émettre de contraventions, ne remplissaient plus leur formule quotidienne. «Mais le travail s'effectue normalement, lorsque les policiers voient des choses anormales sur les routes, ils procèdent à des vérifications, des conducteurs ont été arrêtés pour facultés affaiblies. Non, il n'y a rien d'énervant actuellement», soutient M. Marc-Aurèle. Incidemment, Laval n'est plus le deuxième corps de police municipal de la province, cet honneur revient maintenant à Québec.

L'appel de l'UMQ

Pendant que des élus locaux poursuivent leurs pourparlers avec leurs policiers et autres employés syndiqués, l'UMQ, dont le président est Ulrik Blackburn, maire de Chicoutimi, invite ses membres à prendre

toutes les mesures appropriées, y compris des mesures disciplinaires et au besoin des procédures judiciaires, pour s'assurer du respect des conventions collectives de travail et du Code du travail.

Lors d'une entrevue téléphonique, M. Blackburn s'est dit convaincu qu'en ne donnant pas de contraventions, les policiers contrevenaient à l'article 142 du Code du travail. Faire de la prévention auprès de conducteurs fautifs, ce n'est pas comme donner des amendes qu'ils devront payer, croit-il.

Les maires de la province ont jusqu'au 10 juillet pour répondre à la lettre des dirigeants syndicaux des policiers locaux pour faire savoir s'ils adhèrent ou non à la loi 102.

Procès d'un policier de la CUM pour conduite dangereuse

YVES BOISVERT

Le jeune policier Serge Markovic, du SPCUM, qui avait heurté mortellement Paul McKinnon, 14 ans, en répondant à un appel d'urgence, subit depuis hier un procès pour conduite dangereuse causant la mort, au palais de justice de Montréal.

Le policier, qui avait 27 ans, avait renversé le jeune McKinnon en grillant un feu rouge, le 25 octobre 1990.

L'adolescent, qui étudiait au collège Loyolla, à Notre-Dame-de-Grâce, traversait la rue Sherbrooke à un feu vert au moment où la voiture de police l'a heurté.

À l'enquête du coroner qui avait suivi l'événement, des témoins avaient dit que le policier roulait à grande allure sans avoir mis en action permanente ses gyrophares et sa sirène.

Markovic, maintenant âgé de 29 ans, avait été suspendu pour trois jours du service de police après cet accident.

Le coroner Gérard Locas avait critiqué les politiques du service de police en matière de conduite automobile. Il avait recommandé que le SPCUM émette des directives plus strictes quant à la conduite des voitures de police en situation d'urgence.

Le coroner avait noté qu'en 1989 et 1990, quelque 28 accidents avaient été provoqués par des voitures du SPCUM. Il a reconnu que la nature du travail des policiers ne s'accommoderait pas d'une obligation de respecter à la lettre le Code de la sécurité routière lors des interventions d'urgence. Le coroner avait toutefois souhaité que des consignes claires soient données aux policiers afin qu'ils ralentissent ou qu'ils s'arrêtent, si possible, lorsqu'ils arrivent à un feu rouge.

Le rapport du coroner a été déposé le 1er mai 1991, mais ce n'est que l'an dernier qu'une accusation criminelle a été déposée par le ministère public.

La présentation de la preuve de la Couronne (Me Jacques Dupuis, de Québec) devrait prendre toute la semaine. Ce n'est que cet automne que le procès, présidé par le juge Joel Guberman, de la Cour du Québec, sera terminé.



Nathalie Petrowski

Touristes américains recherchés

Assise à côté de la grande baie vitrée du restaurant, la plage seulement à quelques mètres de moi, je regardais la mer made in USA rouler ses vagues turquoise sous le soleil incandescent lorsque la serveuse est venue interrompre ma rêverie. C'était une Américaine pur tefflon.

— Vous êtes descendue pour le 4 juillet? demanda-t-elle avec son parfait accent américain, comme si cette fameuse date se passait de toutes explications.

— Malheureusement je pars demain, fis-je en feignant la déception.

Voyant que mon départ anticipé ne lui faisait ni chaud ni froid et que de toute façon les Américains fêteraient le 4 juillet avec ou sans moi, je décidai de passer à l'attaque et de lui demander un peu vicieusement si elle savait quel jour nous étions.

— Le 1er juillet, et puis après? fit-elle
— Et savez-vous ce qu'on fête le 1er juillet?
— Pas la moindre idée, fit-elle sans la plus petite lueur d'anticipation.

— C'est la fête du Canada et une semaine avant, c'est la fête du Québec. Vous connaissez le Québec?
— Le quoi?

Je ne fus pas étonnée par son ignorance ni par l'absence de culpabilité qu'elle manifestait à négliger une série de renseignements que le reste de la planète tout comme elle, ignorait.

J'étais au fin fond de la Floride, au pays des lézards et des oiseaux du paradis, dans un restaurant tapageur qui servait à l'apéro un dip à l'alligator. L'alligator, contrairement au crocodile, n'a aucun sens de la géographie. La serveuse née en Argentine, qui avait grandi en Pennsylvanie avant de fuir pour Seattle et de se retrouver devant moi à Lauderdale-by-the sea, n'en avait guère plus. Le Canada tout comme le Québec étaient trop loin de son profit pour qu'elle ne retienne autre chose sur l'autoroute que le nom de la sortie.

Idem pour Vince, le pilier du bar, qui avait bourlingué sur toutes les routes du rhum de l'Occident, mais qui n'avait été au Canada qu'une seule fois.

— C'était à St. Albans, m'annonça-t-il.
— St. Albans est aux États-Unis, fis-je poliment.

— Impossible, rétorqua-t-il, il y avait de la neige.
— Je veux bien mais St. Albans est au Vermont.

— C'est du pareil au même, fit-il en haussant les épaules et en replongeant dans son rhum.

Je ne fus pas surprise par sa réponse ni par l'absence d'étincelles que suscitait le nom de Montréal chez les Américains qui me demandaient de quel coin je venais. Les Américains, c'est bien connu, croient que le Canada est une vue de l'esprit. Ils ne sont pas convaincus que le pays existe vraiment. Pour être brutale, disons que la majorité d'entre eux s'en torche royalement.

Je ne suis jamais surprise par leur ignorance. En revanche, je suis toujours étonnée par notre curieuse réaction au phénomène. Quel ne fut pas mon étonnement en débarquant à Montréal, dimanche dernier, de découvrir qu'on y célébrait le 4 juillet en grande pompe avec Mickey, Donald et tout le bataillon.

Non seulement, on se souvenait de la fête nationale de nos illustres voisins, mais on poussait l'abnégation collective, voire l'à plat-ventrisme national, jusqu'à leur organiser un party. Et le directeur adjoint à l'accueil à l'Office des congrès et du tourisme d'y aller d'une belle analogie dans le journal:

— C'est un peu comme si on soulignait la Saint-Jean aux États-Unis, déclarait-il avec la fierté d'un Bleuét à qui on vient d'apprendre que le ciel est bleu, fierté qui semblait oublier que non seulement les Américains ne nous rendront jamais la courtoisie mais qu'ils seraient bien embêtés d'avoir à expliquer la différence fondamentale entre le 24 juin et le 1er juillet.

Le directeur adjoint en rajouta, déposant sur la table une liste de chiffres fracassants. L'année dernière seulement, l'Office a fourni 450 000 renseignements aux Américains. Cette année, les chiffres pourraient atteindre le demi-million. Ma foi du bon Dieu, Claude Morin se serait-il recyclé dans le tourisme?

Et bien que je comprenne la jubilation du directeur adjoint — après tout, il faut bien qu'il justifie son salaire —, je me pose une question. Même si nous devons fournir aux Américains deux milliards de renseignements par mois, pouvez-vous m'expliquer ce que cela changera exactement? Les renseignements sont-ils indexables? Font-ils monter nos taux d'intérêts? En quoi un renseignement peut-il faire d'un Américain un être renseigné, capable de comprendre ce que nous avons encore de la difficulté à énoncer? Et chose encore plus importante, un Américain renseigné vaut-il plus cher que deux Montréalais cassés? * * *

Mon étonnement frôla la consternation en découvrant que pendant ma courte absence, les touristes américains étaient devenus les héros de la semaine. Dans certains journaux, on leur posait même la question du jour.

Qu'est-ce qui vous attire à Montréal? demandait-on à Bob, Ted, Carole et Alice qui y allaient tous d'une bonne pensée pour notre belle ville, propre et accueillante, certains j'en suis convaincu ne venant pas de Milwaukee ou de l'Idaho mais tout bonnement de Kamloops BC ou de Paris, Ontario.

Comprenez-moi. J'aime Montréal et je suis ravi quand la ville attire des touristes américains qui y dépensent leur gros billets verts, font un tour de calèche ou se tapent un concert en plein air en découvrant le secret de notre bière. Mais de là à proclamer que Montréal est devenue la destination numéro un des Américains, il y a un pas que nous franchissons un peu trop allègrement.

Il ne faut quand même pas être innocent ni prendre ses désirs pour la réalité. Les Américains qui viennent à Montréal l'été habitent pour la plupart au Vermont. Ils viennent ici parce que c'est moins loin que Tunis et moins dangereux que Bagdad, parce que les hôtels ne leur coûtent pas la peau des fesses et que le Festival de jazz de Montréal est nettement plus rigolo que celui de New York, qui ressemble à l'anti-chambre d'un salon funéraire.

Et puis Montréal est probablement la dernière ville au monde où on serait prêt à ériger un monument aux touristes américains. Ailleurs, à Paris, Londres ou Venise, on évite d'être vu en leur compagnie quand on ne les traite pas de méchants capitalistes ou de sales Yankees. Les Américains n'étaient déjà pas populaires quand ils flambaient leur argent; maintenant qu'ils sont ruinés, ils doivent payer doublement.

Alors restons calmes. Ce n'est pas parce que Bob, Ted, Carole et Alice ont choisi cette année un petit dépaysement pépère et pas cher que le tourisme montréalais se porte bien et que nous serons riches et célèbres cet hiver. Cet hiver, de toute façon, nous serons en Floride. Soyez assurés que personne ne se fendra en quatre pour nous souhaiter joyeux anniversaire.

POURQUOI ANTIROUILLE à l'huile Métropolitain

Température et abrasifs.

Été comme hiver votre véhicule est soumis à toutes sortes de conditions climatiques. Les écarts violents de température et les abrasifs répandus sur nos routes favorisent la formation de la rouille dans les joints de tôle et les imperfections de la carrosserie et du châssis.

Il n'existe pas de produit miracle.

Les produits trop visqueux ou trop épais obstruent les orifices, provoquent un problème plus grave. Avec le temps ils sèchent, se fendillent et facilitent l'infiltration de l'eau, créant des nids de pourriture.

La rouille ça se contrôle, mais pas de cette manière.

La bonne solution.

C'est l'application d'un produit fluide qui s'infiltré dans les imperfections du métal, les plus et moins, chasse l'humidité et laisse une mince pellicule protectrice capable d'arrêter la rouille pendant un an. Pour bien contrôler le problème de la rouille, il suffit de répéter le traitement chaque année.

Notre Traitement.

Grâce à notre technologie de pointe, tous les points stratégiques sont traités en moins de 45 minutes. Chacune des opérations est effectuée par des techniciens compétents, spécialement formés pour ce travail. Vous pouvez d'ailleurs tout observer par nos vastes baies vitrées.



Spécial! **49.98\$** Plus Taxes
Soit 10\$ de rabais sur le prix régulier de 59.98\$. (Valable pour un temps limité)



7 succursales au Québec dont 4 dans la région de Montréal.

LAVAL 600, boul. Saint-Martin Est 668-9883	ANJOU 6551, boul. Les Galeries d'Anjou 356-1519	LONGUEUIL 340, boul. Roland-Thérien 651-5531	MONTRÉAL 6665, rue St-Jacques (jusqu'à l'ouest de Gaudin) 488-7300
---	--	---	--

Saint-Louis-de-France (819) 378-8222 Québec (418) 697-9660 Lévis (418) 833-3411

• AVIS • AVIS • AVIS • AVIS

LA VRAIE VENTE ANNUELLE DE PRODUITS GENERAL MOTORS

5 JOURS SEULEMENT du 5 au 9 juillet 93

OUVERT AU PUBLIC

UN ÉVÉNEMENT MONSTRE

ON NÉGOCIE DIRECTEMENT AVEC VOUS!

ASUNA/ PONTIAC/ BUICK/ CADILLAC/ GMC/

ON PARLE PRIX

GEO/ CHEVROLET/ OLDSMOBILE/ CAMIONS CHEVROLET

ÉCHANGES ACCEPTÉS

LIVRAISON IMMÉDIATE

FINANCEMENT GMAC SUR PLACE

À ST-EUSTACHE autoroute 640 Sortie 14 (25e Avenue), en face du marché aux puces

196728-705

UNE INVITATION DE R. DESJARDINS AUTO

• AVIS • AVIS • AVIS • AVIS

Médecins radiés pour avoir eu des rapports sexuels avec des patientes

ROLANDE PARENT

■ Après avoir admis avoir eu des relations sexuelles avec une pa-

tiente, deux médecins et un psychologue ont écopé récemment d'une radiation dont la durée s'étend de un mois à un an.

Dans les trois cas, les comités de discipline ont jugé sérieuse la faute professionnelle commise mais ont également tenu compte

des circonstances particulières de chacune des situations.

Le médecin René Desautels, âgé de 36 ans, de Lasalle, a reconnu avoir eu à deux reprises des activités sexuelles avec l'une de ses patientes. Il a été radié pour une période de deux mois.

Dans ce cas-ci, les séances de thérapie de Madame A ont duré de 1986 à septembre 1988. Une relation amicale s'est ensuite développée, a donné lieu à une série de rencontres et à deux relations sexuelles au domicile de Madame A.

En décembre 1988, le médecin a mis fin à la relation alors qu'il était en analyse dans le cadre de sa formation de psychiatre et après avoir demandé conseil à deux psychiatres amis.

En février 1989, le médecin a accepté de verser 2000 \$ à Madame A afin de lui permettre de payer des frais de thérapie.

Un an plus tard, Madame A a retenu les services d'un avocat qui a réclamé au médecin la somme de 15 000 \$ pour d'autres frais de thérapie. Il a refusé.

Le 2 juillet 1991, Madame A a porté plainte auprès de la corporation professionnelle.

En imposant une radiation de deux mois, le comité de discipline dit avoir tenu compte du fait qu'il ne s'agissait pas d'une agression sexuelle mais d'une relation répréhensible qui a pris naissance dans le cadre d'un traitement où les phénomènes de transfert et de contre-transfert ont induit les parties à confondre leurs rôles, ce qui est inadmissible pour le professionnel.

Le comité a pris également en considération qu'au moment où les événements se sont produits le médecin n'avait pas encore terminé ses cours en psychiatrie qu'il a réalisés assez tôt l'erreur commise; qu'il a consulté à cet effet et s'est ressaisi en mettant fin à cette relation.

Avec une infirmière

Pour sa part, le médecin Richard Gosselin, de Granby, a reconnu sa culpabilité à une plainte voulant qu'il ait eu des relations sexuelles à trois reprises avec une infirmière qui travaillait dans le même centre hospitalier que lui et qui était en outre sa patiente.

Dans ce cas, le comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec a ordonné une radiation d'une durée d'un mois.

L'infirmière B était une patiente du Dr Gosselin depuis de nombreuses années.

A un moment donné, le médecin a senti qu'une relation de flirt se développait entre l'infirmière B et lui à l'occasion principalement d'échanges sur les fantasmes de l'infirmière et le type d'homme pouvant lui convenir.

L'infirmière a consulté le Dr Gosselin pour des saignements inter-ménstruels. Le médecin n'en a décelé aucun mais l'a référé à un autre médecin, en septembre 1990, par prudence.

Plutôt que de suivre le traitement suggéré par le second médecin, l'infirmière B est revenue voir le Dr Gosselin, le 4 janvier 1991, pour qu'il établisse un plan de traitement hormonal.

Deux mois plus tard, l'infirmière se présente au cabinet de consultation et c'est à ce moment qu'a lieu la première relation sexuelle. Cela devait se reproduire les 16 mai et 8 août 1991.

En octobre, l'infirmière téléphone au cabinet du Dr Gosselin et manifeste son désir de le voir. Aucune suite n'est donnée.

Peu après, le médecin note que

le nom de l'infirmière B se trouve sur la liste des rendez-vous. Il la reçoit, l'examine, sans plus. L'infirmière exprime sa déception, le médecin lui dit qu'il ne peut pas vivre dans cette situation.

En décembre 1991, elle demande et obtient le transfert de son dossier à un autre médecin.

En janvier 1992, l'infirmière menace le médecin de le dénoncer à sa corporation professionnelle. Ce qu'elle fit.

Dans sa décision, le comité de discipline écrit: «Voici un cas évident où il serait suprêmement injuste de détruire une carrière par une radiation de cinq ou dix ans. Le comité considère être en présence d'un honnête homme, professionnel consciencieux, socialement dévoué, induit en erreur par le contexte dans lequel s'est développée cette relation et aussi par le contexte de sa vie personnelle à ce moment».

«Compte tenu des nombreuses circonstances particulières et atténuantes, le comité de discipline ordonne une radiation temporaire pour une période d'un mois.»

Psychologue

Le psychologue Wendell John D'Souza, de Verdun, reconnu coupable d'avoir eu des relations sexuelles avec une patiente et condamné à une amende de 2000\$ par le comité de discipline de sa corporation a plutôt été radié pour une période d'un an par le Tribunal des professions.

Le psychologue a rencontré Madame C lors d'une séance de thérapie de groupe qu'il donnait à l'hôpital Général de Montréal alors qu'il exerçait sa profession de psychologue depuis cinq mois.

Elle lui a alors parlé de problèmes particuliers. Il lui a donné rendez-vous à son cabinet de consultation.

Au terme d'une deuxième rencontre, Madame C aurait pris l'initiative de lui faire des avances de nature sexuelle en tentant de l'embrasser. Le psychologue D'Souza s'y serait refusé en expliquant que sa situation matrimoniale ne lui permettait pas d'avoir avec une cliente autre chose qu'une relation ouverte.

Par la suite toutefois, il a eu des relations sexuelles à deux reprises avec elle, soit à la mi-novembre et à la mi-décembre.

En janvier, informé que Madame C avait des relations sexuelles non protégées avec plusieurs autres hommes, le psychologue décide de mettre fin à leur relation.

Madame C a porté plainte auprès de la Corporation professionnelle. Selon le psychologue, elle aurait tenté une action au montant de 150 000 \$.

Notons que Madame C n'a pas témoigné devant le comité de discipline.

Au terme d'une révision du dossier, le Tribunal des professions estime que le comité de discipline n'a pas tenu compte de la gravité objective de l'infraction en regard de l'exercice de la profession de psychologue et que la sanction n'est pas appropriée et proportionnée à la faute.

Ces trois décisions sont rapportées dans le numéro de mai 1993 du Droit disciplinaire Express produit par la Société québécoise d'information juridique.

Pour offrir des dons destinés à la recherche, pour faire don de vos reins à des fins de greffe ou pour en savoir davantage, communiquez avec votre section locale de La Fondation canadienne du rein.



LA FONDATION CANADIENNE DU REIN
Parce que la vie ça s'attend pas!

RABAIS DE 45% SUR TOUS NOS SPA EN INVENTAIRE

ACRIMAX SPA

ÉQUIPEMENT STANDARD

- 8 jets réglables individuellement
- filtre à cartouche
- interrupteur pneumatique marche/arrêt
- écumoir
- 2 contrôle d'admission d'air
- thermomètre (température de l'eau)

ENSEMBLE TOURBILLON

- 240 volts
- pompe 1 cv. 2 vitesses
- chauffe-eau 4 k.w. (240 volts)

ENSEMBLE THÉRAPEUTIQUE

- injecteurs
- soufflerie L.C.V. avec système anti retour d'eau.

N.B. L'ensemble nécessite un circuit d'interrupteur avec mise à terre (6FI)

ÉCONOMISEZ 45%

SPA-OASIS II

Tourbillon
79" x 55 1/2" x 27"
160 gallons
INVENTAIRE:
1 framboise
1 brun marbré
PSM: 3445.00
SPÉCIAL

1895⁰⁰\$

ÉCONOMISEZ 45%

SPA-AZURE II

77 1/2" x 77 1/2" x 27"
220 gallons
Tourbillon
INVENTAIRE:
3 os, 1 brun marbré
PSM: 3627.00
SPÉCIAL

Combinés tourbillon et thérapeutique
INVENTAIRE:
1 bleu marbré
PSM: 4900.00
SPÉCIAL

1995⁰⁰\$ 2695⁰⁰\$

ÉCONOMISEZ 45%

SPA-Président II

Combiné tourbillon et thérapeutique
101" x 84 1/2" x 35"
395 gallons.
INVENTAIRE: 3 teal marbré (vert), 1 gris marbré
PSM: 5445.00
SPÉCIAL

2995⁰⁰

ÉCONOMISEZ 45%

SPA-Palm Spring

Combiné tourbillon et thérapeutique
79" x 79" x 34"
265 gallons. Acrylique renforcé de fibre de verre.
INVENTAIRE: 1 pêche, 1 rouge
PSM: 5081.00
SPÉCIAL

2795⁰⁰\$

À NOTER

Nous serons fermés pour nos vacances annuelles du 19 juillet au 2 août 1993.

Bonne vacances à tous nos clients

FERMÉ TOUS LES DIMANCHES ET LUNDIS

ÉCONOMISEZ 45%

RAYMOND LÉPINE inc.

Spéciaux en vigueur jusqu'à épuisement d'inventaire.

8755 Langelier
St-Léonard, Montréal, Québec
(AU NORD DE METROPOLITAIN, SORTIE 78, A L'OUEST DU BOUL. LOUIS-H LAFONTAINE)

326-2060

LES MODÈLES ILLUSTRÉS PEUVENT DIFFÉRER LÉGÈREMENT DE L'ORIGINAL.



PAIEMENT DIRECT

PLUS DE 3,000,000\$ DE MARCHANDISES EN STOCK

ENTREPÔT DE PLUS DE 75,000 pi²

SALLE DE MONTRE COMPLÈTE

CHANGEZ DE DÉCOR! DÉCOUVREZ LES RÉGIONS.

Dans les régions, la campagne s'entrecoupe de petits villages, de lieux historiques ou de petites auberges pittoresques. Admirez des décors différents d'une région à l'autre. Imprégnez-vous d'une culture restée à l'état nature et échappez à l'agitation de la vie urbaine dans des cadres enchanteurs.

10 régions à découvrir :

- Îles-de-la-Madeleine
- Gaspésie
- Bas-Saint-Laurent
- Duplessis
- Manicouagan
- Charlevoix
- Saguenay - Lac-Saint-Jean
- Hautes-Laurentides - Mont-Laurier
- Outaouais
- Abitibi-Témiscamingue

Les régions du Québec : la vraie nature des choses.
Pour en savoir davantage sur l'une de ces dix régions, composez : Montréal et les environs, (514) 873-2015, code 820 ou, sans frais, 1 800 363-7777, code 820
Cette campagne a été réalisée en collaboration avec le Bureau fédéral de développement régional (Québec).

VENTE TROTTOIR WESTERN

6 AU 11 JUILLET

NOMBREUX RABAIS

MUSIQUE WESTERN

**TOURS DE PONEY
GRATUITS**

Commandité
par les restaurants



MAINTENANT
OUVERT
LE DIMANCHE



PLUS DE 235 MAGASINS INCLUANT LA BAIE, ZELLERS, RONA ET MAXI

PLACE VERSAILLES
LE CENTRE DE L'ÉLEGANCE

Tunnel Lafontaine et
rue Sherbrooke est
Métro Radisson



Le règlement sur les habitats fauniques ne touchera pas la chasse et la pêche

MARIE-ANNE POUSSART

Le règlement sur les habitats fauniques aura relativement peu d'impact dans la population lors de son entrée en vigueur, le 29 juillet, puisqu'il ne s'appliquera qu'aux terres publiques.

Cela faisait plusieurs années que le ministère travaillait sur ce projet de réglementation qui tardait à venir. Adopté par le Conseil des ministres vendredi dernier, le règlement obligera les individus et les entreprises à demander une autorisation avant de pratiquer certaines activités nuisibles à la faune sur des terres publiques. Ainsi, avant de faire du remblayage dans un cours d'eau près de chez lui, par exemple, un individu devra remplir une demande d'autorisation qu'il remettra au service d'aménagement et d'exploitation de la faune, lequel analysera les répercussions et l'informer de sa décision dans les soixante jours.

Selon Nicole Perrault, chef de service des habitats au ministère, le règlement, pour l'instant, tou-

chera peu de particuliers. « Les effets se feront davantage sentir quand le règlement sera étendu aux terres privées », affirme-t-elle. Mais on ignore quand cette prochaine étape pourra se réaliser.

Toujours selon Mme Perrault, les poissons, les oiseaux aquatiques et les cerfs de Virginie bénéficieront plus particulièrement du règlement sur la protection des habitats. « Les poissons seront les mieux protégés puisque la grande majorité des cours d'eau, des lacs et des marais sont publics. »

L'application du règlement dans la région métropolitaine ne touchera que deux habitats sur les onze désignés. Jacques Bergeron, biologiste au bureau régional de Montréal, affirme que « seuls les poissons et certains oiseaux aquatiques seront protégés dans un premier temps ». Les autres animaux, comme les rats musqués qui vivent sur les terres privées, particulièrement à Brossard, ne seront pas touchés par le règlement.

Parmi les 11 habitats retenus par le ministère, on retrouve les aires de fréquentation et de mise bas du caribou, les falaises habitées par des colonies d'oiseaux, les ravages de cerfs de Virginie et les héronnières, chacun ayant été délimité géographiquement.

La chasse et la pêche ne seront pas affectées par cette réglemen-

tion. On pourra continuer de pratiquer les activités dans la plupart des habitats pourvus qu'elles n'aient pas d'impact sur l'environnement.

C'est dans le but de protéger et de permettre aux différentes espèces de mieux vivre et se reproduire que le ministère a mis au point son règlement. Le mérite de ce règlement est d'harmoniser les diverses lois qui existaient déjà pour les appliquer aux habitats fauniques.

M. Bergeron souligne cependant que l'on a fait preuve de souplesse dans le cas des entreprises qui devront malgré tout respecter certaines règles.

Les projets de développement devant être soumis au ministère de l'Environnement pour effectuer des études d'impact seront toutefois exclus de l'application du règlement, sauf s'ils touchent l'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable.

Pour ce qui est des pénalités, quiconque ne respecte pas le règlement sera passible d'une amende allant de 500 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'un individu et de 1000 \$ à 40 000 \$ dans les cas d'un organisme ou d'une entreprise. Selon la responsable au ministère, aucun budget, ni personnel supplémentaire ne seront nécessaires pour appliquer la loi. Une formation a été donnée aux agents de conservation.

L'offense d'un dictionnaire...

Reuter

HARLOW, Grande-Bretagne

La maison d'édition londonienne Longman, responsable de la publication d'un dictionnaire décrivant Bangkok comme une ville réputée pour ses prostituées, a annoncé hier qu'elle retirait l'ouvrage de la circulation en Thaïlande.

« Afin d'éviter de nouveaux embarras aux Thaïlandais, nous retirons la présente édition du dictionnaire Longman de la circulation », a annoncé un porte-parole de la maison d'édition.

« Nous sommes sensibles à l'émotion du peuple thaï et nous supprimerons donc la définition de la prochaine édition prévue fin 1993 », a précisé le porte-parole.

ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement
Confidentiel

Finance Rapide Cie Ltée
342-4488



LES CHANCEUX!
Ils vont passer une nuit grandiose...



Chaque jour, *La Presse* a le plaisir d'inviter 15 abonnés chanceux à assister au majestueux spectacle *Le Grand Jeu de nuit* - l'histoire de Montréal racontée en 25 tableaux par 30 marionnettes géantes, 60 artistes multidisciplinaires, des méga projections et 800 000 watts de son et d'éclairage!
Voici les chanceux d'aujourd'hui :

Mme Marchand d'Outremont	no 210119M01
Mme Desnoyers de Montréal	no 210233D01
M. Godin de Laval-des-Rapides	no 213892G02
M. Veillette de Montréal	no 218146V00
Mme Lapalme de Montréal	no 219555L01
M. Vadeboncoeur de Boucherville	no 222809V01
M. Tremblay de Longueuil	no 224182T01
M. Huberdeau de Montréal	no 232135H00
Mme Vaillancourt d'Anjou	no 234330V00
M. Beauchamps de Montréal	no 237453B00
Mme Bédard de Mascouche	no 246964B02
M. Lachapelle de Ville Lorraine	no 248153L03
M. Lacasse d'Iberville	no 260425L01
Mme Lecompte de Valleyfield	no 272290L00
M. Deschênes d'Otterburn Park	no 286404D03

Du 3 au 9 juillet 1993, chaque jour, 15 chanceux et chanceuses auront la surprise de découvrir leur nom publié dans *La Presse*. Ils recevront gratuitement une paire de billets pour *Le Grand Jeu de nuit* présenté au Champ-de-Mars. Les prix offerts totalisent 1 995 \$.
Les règlements sont disponibles à *La Presse*.

**LA CHANCE BRILLE DE TOUS SES FEUX
POUR LES ABONNÉS DE**

La Presse

ABONNEZ-VOUS!

285-6911

Il ne fait aucun doute que votre REER devra être la pierre angulaire de votre revenu de retraite. Il convient toutefois de vous demander si vous en aurez assez. La Mise au point financière personnelle du Trust Royal vous aidera à déterminer vos besoins en matière de planification de la retraite.

LA MISE AU POINT DÉBUTE PAR QUELQUES QUESTIONS

Faites-vous déjà tout ce qui est en votre pouvoir pour réduire vos impôts?

Avez-vous révisé vos besoins de revenus de retraite au cours des deux dernières années?

Effectuez-vous régulièrement des versements REER?

Savez-vous quels sont vos objectifs de placement, et votre REER est-il conçu pour les atteindre?

Si vous avez répondu « non » à l'une de ces questions, rendez-vous à n'importe quelle succursale du Trust Royal. Nous travaillerons avec vous en vue d'établir des objectifs d'épargne-retraite réalistes et de concevoir un programme qui vous gardera sur la bonne voie. Tout cela dans le cadre de notre Mise au point financière personnelle.

PASSEZ NOUS VOIR ou composez le
1 800 668-1990

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LA MISE AU
POINT FINANCIÈRE PERSONNELLE

**TRUST
ROYAL**
Le Trust Royal porte conseil

« En plus de me faire
épargner de l'impôt, mon
REER me permet
d'économiser en prévision
de la retraite, grâce à
d'excellents rendements. »



Apprentis astronautes sur la terre ferme!

ISABELLE DUCAS

Marc-Olivier Perron est aux commandes de sa navette spatiale, sur le point de se poser devant la piste qui apparaît devant lui. L'opération est délicate; le pilote doit y aller avec beaucoup de précision.

Soudain, le «commandant Perron» perd le contrôle de son appareil et s'écrase sur la piste. «Bof! C'est pas grave, ça fait déjà plusieurs fois que j'explose», s'exclame-t-il.

Marc-Olivier, 10 ans, en est à sa première journée au Camp spatial de la Cité de l'espace à Saint-Hubert où 77 jeunes passeront la semaine. Il n'est pas réellement aux commandes d'une fusée, mais plutôt devant un écran d'ordinateur où est simulé un vol dans l'espace. «On utilise le même logiciel que le Collège militaire de Saint-Jean», dit Robert Hurteau, coordonnateur du camp de jour. Les jeunes connaissent de plus en plus les ordinateurs, mais ici il n'y a pas de mitrailleuse comme sur leurs Nintendo.

L'atelier informatique est l'une des trois activités que les jeunes visitent au cours de leur semaine au Camp spatial. Plus tard, ils devront subir des tests pour vérifier leur «aptitude à devenir de bons astronautes»: leur équilibre, leur mémoire, leurs réflexes, leur orientation seront mis à l'épreuve au cours de diverses activités.

Ils réaliseront aussi une petite



À la Cité de l'espace de Saint-Hubert, Marc-André Martel, à gauche, et Jean-Pascal Latreille, à droite, exécutent des travaux sous l'œil du directeur, Robert Hurteau.

expérience leur permettant de comprendre certains principes d'aéronautique: un cerf-volant auquel sera attachée une caméra jetable pour comprendre comment se fait la télédétection par satellite ou encore une fusée propulsée par de l'eau sous pression.

Les astronautes en herbe auront aussi la chance de s'envoler réellement à bord d'un Cesna; faute de navette spatiale. On leur présentera aussi des films sur les missions spatiales canadiennes. La semaine à la Cité de l'espace de Saint-Hubert coûte 125 dollars.

«Depuis que j'ai quatre ans je veux être astronaute, dit Thierry Blais, 12 ans, alors qu'il est occupé à la fabrication de son cerf-volant. Je cherche toujours quelque chose à faire pendant l'été, j'aime bien mieux venir ici!»

Dans un autre camp, à l'Externat Sacré-Coeur de Rosemère, les mordus de l'espace sont encore mieux équipés. Ils ont à leur disposition des appareils de simulation et un module lunaire qui rappelle l'intérieur d'une navette spatiale. Les jeunes fabriquent aussi des fusées et dirigent des avions radio-commandés, en plus d'acquiescer des notions d'astronomie et d'informatique.

Contrairement à la Cité de l'espace qui est un camp de jour, le camp de Sacré-Coeur offre l'hébergement, les repas et les activités, du dimanche soir au vendredi soir, pour 365 dollars.

Au camp Folie Technique, les jeunes qui s'intéressent plus particulièrement à des projets d'ingénierie pourront apprendre, aidés par des étudiants de l'École polytechnique, à aménager un che-

min de fer en se servant de l'ordinateur, construire une montagne russe, fabriquer un planeur à moteur ou une fusée «omelette cosmique» surmontée d'un oeuf qui devra rester intact lors de la propulsion de la fusée.

Des visites des laboratoires de l'école sont aussi prévues, au cours desquelles les petits génies apprendront à fabriquer du plastique. Il en coûte 100 dollars par semaine pour l'inscription à ce camp de jour.

Ceux qui désirent s'inscrire à de tels camps peuvent encore le faire. Dans le cas de l'Externat Sacré-Coeur (965-9119), les activités se termineront à la fin du mois de juillet, tandis que les camps de Saint-Hubert (947-1944) et de Polytechnique (340-5856) offrent leurs activités jusqu'à la fin des vacances scolaires.

L'hôpital Saint-Eustache a trouvé un anesthésiste, mais Québec l'oblige à pratiquer à Rimouski

LUCIE CÔTÉ

Le Centre hospitalier Saint-Eustache, privé officiellement des services d'un anesthésiste depuis hier matin, a trouvé un médecin qualifié et désireux de combler le poste vacant, mais le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui a décidé il y a cinq ans que le docteur Anh-Tai Le irait travailler en région éloignée, dans le Bas-Saint-Laurent, refuse de changer ses plans.

«À Québec, il n'est pas question pour eux de permettre ça, parce que ça créerait un précédent», explique le docteur Michèle Pelletier, directrice des services professionnels de l'hôpital de Saint-Eustache.

«Nous avons demandé à l'hôpital de Rimouski (dont *La Presse* n'a pu joindre le directeur des services professionnels, le docteur Jacques Levasseur) de nous laisser le docteur Le, mais ils n'ont pas voulu. Ils ont six anesthésistes, mais deux s'en vont bientôt. Alors nous avons fait des ententes de services avec l'hôpital Sacré-Coeur, la Cité de la Santé et l'hôpital de Saint-Jérôme pour y transférer nos patients», poursuit le Dr Pelletier.

Au bureau de Marc-Yvan Côté, en vacances, la remplaçante de Marie-Claire Ouellet, l'attachée de presse du ministre de la Santé (elle aussi en vacances), a indiqué hier: «Nous n'avons pas de

commentaires à ce sujet pour l'instant.»

Les médecins du Centre hospitalier Saint-Eustache se sont réunis hier soir pour tenter de trouver une solution à leur problème. Sans anesthésiste, il ne peut y avoir d'accouchements ou d'interventions chirurgicales à l'hôpital.

«À cause des contraintes, les régions périphériques de Montréal deviennent pires que les régions éloignées. Nous avons invité nos patients concernés — les femmes enceintes qui risquent d'accoucher en route vers un hôpital plus éloigné et les patients en attente d'une opération qui doivent aussi changer d'hôpital — à expliquer ce qu'ils vivent, lors d'une conférence de presse qui aura lieu mercredi midi, à l'unité des naissances, maintenant fermée», expliquait le docteur André Bonneau, après la réunion.

«Nous allons aussi mobiliser la population locale, entre autres par le biais d'une pétition. Les deux députés de la région, Jean-Guy Bergeron, de Deux-Montagnes, et Madeleine Bleau, de Groulx, sont au courant de la situation, mais la solution va venir de Marc-Yvan Côté, le ministre de la Santé et des Services sociaux. La seule façon pour nous d'avoir le Dr Le serait que le ministre fasse en sorte que notre hôpital devienne un centre désigné pour l'anesthésie», explique le docteur Bonneau.

Le docteur Anh-Tai Le, qui a terminé ses études le 1er juillet, ne souhaite plus aller travailler dans le Bas-Saint-Laurent où en Gaspésie, parce qu'aucun hôpital de la région ne peut garantir un emploi à temps plein à sa conjointe, France Gélinas, urgentologue à Asbestos. En revanche, l'hôpital de Saint-Eustache s'empresserait d'accueillir aussi le Dr Gélinas. Mais le non-respect du contrat signé par le Dr Le il y a cinq ans, lorsqu'il amorçait comme surnuméraire sa résidence en anesthésiologie, entraînera pour lui une amende de 200 000 \$.

«Je suis prêt à travailler, mais je me tourne les pouces en ce moment. J'attends encore deux semaines pour voir ce qui se passe et je m'en vais à Moncton, où on est intéressés à nous prendre, France et moi», annonce le Dr Le, qui a multiplié sans succès les démarches pour modifier sa situation.

Un vol raté permet d'élucider d'autres braquages

LUCIE CÔTÉ

Un vol avorté, qui allait être commis contre un camion blindé de la compagnie Loomis, spécialisée dans le transport d'argent, va permettre à la police de Montréal, après une enquête de plusieurs mois menée en collaboration avec la police d'Ottawa, de porter des accusations pour d'autres vols à main armée du genre qui auraient rapportés à leurs auteurs plus de 170 000 \$.

Claude Matte, 33 ans, et Gaëtan Léveillé, 36 ans, qui ont comparu au palais de justice de la capitale et sont toujours détenus au Centre régional de détention d'Ottawa, ont été arrêtés mardi dernier.

Leur interrogatoire a permis aux policiers de la section des vols qualifiés de la police de la CUM de relier ce vol raté à un complot pour commettre un vol contre les agents de Sécurité, à l'hôpital Sacré-Coeur, et surtout à deux gros vols audacieux dont ont été victimes les compagnies Sécur et Loomis.

Le plus récent des hold-up a été commis en quelques secondes le matin du 13 janvier dernier, dans un corridor de l'hôpital Maison-neuve-Rosemont, devant plusieurs employés.

Les deux gardes, sur le point de livrer de l'argent à la Caisse d'économie des employés du plus important centre hospitalier de l'est de la ville, avaient été attaqués par deux voleurs dont l'un, portant une cagoule, était armé. Les deux hommes s'étaient enfuis à bord d'une camionnette volée en emportant 60 000 \$.

Un autre vol, perpétré de la même façon à la succursale de la Banque de Montréal du Centre Super, situé au 5940 du boulevard des Grandes Prairies, à Anjou, contre des gardiens de Loomis, avait rapporté 110 000 \$ aux deux braqueurs, le 18 mars 1992.

Le même scénario avait aussi été appliqué en novembre 1991, par un vol contre la compagnie Sécur, à l'hôpital Sainte-Justine, mais les malfaiteurs n'avaient raflé que 129 \$.

Léveillé et Matte comparaitront aussi au palais de justice de Montréal au cours des jours qui viennent.

J'appelle chez nous pour rien. Trente fois par mois.

30 APPELS GRATUITS AVEC L'OPTION CHEZ-SOI

Abonnez-vous à Bell Mobilité Cellulaire pour une période de 36 mois et obtenez 3 mois gratuits de l'option Chez-soi: 3 mois d'appels à votre domicile d'une durée illimitée jusqu'à 30 fois par mois. Cette offre comprend aussi, et gratuitement: • 3 mois d'accès au Centre de messages • 3 mois de Facturation détaillée • 3 mois de Week-end illimité. Le tout, d'une valeur de 115\$.

De plus, vous pourrez vous procurer un appareil cellulaire portatif à partir de 199\$*.



Nokia 101 Motorola repleiable Motorola 8800

199\$



* Prix applicable au modèle Motorola 8800. Frais d'activation et frais annuels d'accès au réseau en sus. Frais d'interurbain et d'abonnés itinérants non-inclus. Taxes en sus. Miles AIR MILES offerts aux abonnés des services Or et Platine de Bell Mobilité Cellulaire seulement. AIR MILES International Holdings N.V. Bell Mobilité Cellulaire Inc., usager inscrit.



Bell Mobilité

Enfin libre

CENTRES CELLULAIRE PLUS:

Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Électronique
Tél.: (514) 684-6846

Drummondville
Rochefort Radio T.V. inc.
Tél.: (819) 478-5178

Granby
Audiotec
Tél.: (514) 378-3618

Laval
Cellcom Laval
Tél.: (514) 629-7777

Montréal
Cellcom Montréal
Tél.: (514) 739-7777

Cellular One
Tél.: (514) 385-0770

Centre du Téléphone Mobile
Tél.: (514) 274-9366

Localtel Inc.
Tél.: (514) 735-3000

Repentigny

Communication Idéale
Tél.: (514) 585-2847

Sherbrooke
Cellulaire L. Flammand inc.
Tél.: (819) 823-9994

St-Hubert
Centre du Téléphone Mobile Rive-Sud
Tél.: (514) 926-2020

Radio Communication Cellulaire
Tél.: (514) 676-9919

Trois-Rivières Ouest
Reynolds Radio inc.
Tél.: (819) 376-6849

Victoriaville
Communication Victoriaville
Tél.: (819) 758-5757

Ville Lemoyne
Siml
Tél.: (514) 923-0227

AGENTS AUTORISÉS:

Boucherville
National-Expert Ltée
Tél.: (514) 949-1000

Chomedey
Boutique Cellulaire inc.
Tél.: (514) 686-6959

Métro Com Canada inc.
Tél.: (514) 687-4000

Joliette
Boutique du Téléphone enr.
Tél.: (514) 752-5030

Lafontaine
Le Centre St-Jérôme inc.
Tél.: (514) 431-5122

Laval
Audiocom Laval inc.
Tél.: (514) 681-8340

Centre du Téléphone Mobile
Tél.: (514) 628-9366

Localtel Laval
Tél.: (514) 682-1400

Longueuil

Trisocomm
Tél.: (514) 928-2244

Cellcom Rive-Sud
Tél.: (514) 463-7777

Louiseville
Cellulaire Communication enr.
Tél.: (819) 228-9696

Montréal
ABCO Télécom
Tél.: (514) 389-8900

Autocell inc.
Tél.: (514) 257-9292

Bell Mobilité
Promenades de La Cathédrale
Tél.: (514) 284-0284

La Boutique Communication
Tél.: (514) 335-2355

Choueiri inc.
Tél.: (514) 949-1826

C.B.C.I. Télécom
Tél.: (514) 738-4995

Localtel ltée

Info-comm
Tél.: (514) 593-5555

Peel Cellulaire inc.
Tél.: (514) 879-1450

Télécentre Québec
Tél.: (514) 485-5222

Wescom
Tél.: (514) 933-4249

Rosemère
Centre du Téléphone Mobile
Tél.: (514) 979-3838

Sherbrooke
Audiotec
Tél.: (819) 562-9262

Gobeil et Filles inc.
Tél.: (819) 563-7992

St-Agathe-des-Monts
Autoradios C.V.L. inc.
Tél.: (819) 326-2006

St-Eustache
Centre de communication
St-Eustache
Tél.: (514) 473-2982

St-Hyacinthe

Info-comm
Tél.: (514) 778-1911

St-Jean
Télévision Hébert et Gouin
Tél.: (514) 348-5210

St-Sauveur-des-Monts
Telcom Cellulaire inc.
Tél.: (514) 227-2346

Terrebonne
Cellulaire Terrebonne enr.
Tél.: (514) 964-0072

Tracy
Radio Michel inc.
Tél.: (514) 746-7777

Trois-Rivières
Cellulaire Communication enr.
Tél.: (819) 693-4915

Ville Mercier
Distribution Réjean Mailloux inc.
Tél.: (514) 951-0446

Lock-out chez Héroux: le syndicat riposte par des piquets de grève

La compagnie entend reprendre la production cette semaine avec les employés non syndiqués et les cadres, si le conflit ne se règle pas

GEORGES LAMON

Depuis hier matin, les 300 syndiqués de la compagnie Héroux de Longueuil, répondant au lock-out décrété par l'employeur, ont dressé des piquets de grève autour de l'usine, rue Lemoine. Gonflés d'enthousiasme, une cinquantaine d'entre eux, arborant des pancartes, se montraient bien décidés à «rester dehors le temps qu'il faudra».

Ce n'est pas le premier conflit de travail à cette usine fondée en 1942 et à la fine pointe de la technologie. On assiste à des cycles de dix ans. En 1974, les syndiqués avaient fait une grève de 13 semaines. Dix ans plus tard, c'était au tour de la compagnie de décréter un lock-out qui s'était prolongé pendant neuf semaines.

Hier matin sur la ligne de piquetage, le président du Syndicat des travailleurs et travailleuses en aéronautique de Longueuil, affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Guy Bolduc, s'est dit particulièrement étonné de cette décision patronale. Décision que Jacques L. Bonaventure, vice-président au développement corporatif, a justifiée en invoquant le ralentissement de tra-



Les employés de la compagnie Héroux, qui fabrique et entretient des trains d'atterrissage, ont dressé des piquets de grève autour de l'usine de Longueuil. PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

vail, une plus faible productivité et le refus des employés d'effectuer du temps supplémentaire. Le porte-parole patronal a noté

qu'il s'agissait pour l'entreprise, qui entretient et fabrique des trains d'atterrissage, de pouvoir soutenir la concurrence sur le marché international. Les contraintes qu'impose la convention collective, échue depuis mai, l'en empêchent.

D'ailleurs, Héroux entend reprendre la production cette semaine avec la centaine d'employés non-syndiqués et les cadres, si le conflit n'est pas réglé. Les employés devaient prendre leurs vacances dans deux semaines, ralentissant considérablement la production pendant environ quatre semaines.

Mais Guy Bolduc, niant avoir utilisé des moyens de pression contre l'employeur, attribue davantage ce lock-out à l'impasse dans les négociations.

Il a rappelé que les positions des deux parties sont «très éloignées actuellement». En dépit de 27 séances de négociations depuis février et même de l'intervention du conciliateur Marcel Boisvert, la dernière rencontre s'est terminée abruptement tôt hier matin. Pourtant, le syndicat comme la compagnie se disent mutuellement prêts à négocier et à régler le conflit «le plus rapidement possible».

Le litige porte essentiellement sur des questions salariales d'heures de travail supplémentaires et de création des 4e et 5e équipes de travail. Mais le syndicat soutient que la compagnie veut lui ôter des droits acquis depuis 20 ans, comme la suppression de six jours d'absence pour maladie et de deux jours de congés fériés. Ce qui, selon Bolduc, équivaudrait à

une baisse salariale de 3,2 p. cent. Du côté salarial, le Syndicat demande des hausses de neuf p. cent réparties sur trois ans, la compagnie, elle, propose le gel pour les années 1993 et 1994 et une augmentation de deux p. cent en 1995. Elle propose même une participation aux profits dans la nouvelle convention. Mais Guy Bolduc accueille cette proposition avec un large sourire. «C'est drôle qu'on nous propose aujourd'hui une participation aux bénéfices, s'est-il étonné, alors qu'on prévoit des années à venir particulièrement difficiles.»

Jacques Bonaventure assure que la situation économique de l'entreprise n'est guère rose. Malgré un chiffre d'affaires de 100 millions, cette compagnie publique n'a réalisé l'an dernier qu'un maigre profit de 63 000 \$: la pire performance de l'entreprise. Cette année seulement, elle a perdu un contrat de plus de huit millions qu'elle détenait depuis 23 ans pour l'entretien des trains d'atterrissage des avions de l'Armée américaine.

«Nous entrevoyons les prochaines années avec beaucoup de difficultés, dit-il. En sept ans nous avons injecté 36 millions pour moderniser l'usine et retiré des profits de 24 millions. Avec la récession, la réduction des coûts il y a moins de clients et plus de concurrents dans le secteur. Nous sommes à la remorque des constructeurs comme Boeing, McDonnell Douglas et l'Armée américaine dont la situation est aussi précaire. Ce qui implique qu'il nous faut réduire nos coûts le plus possible.»

Et la réduction des coûts doit donc passer par une plus grande flexibilité et polyvalence dans les tâches ainsi qu'une plus grande marge de manoeuvre. En fait, Héroux veut pouvoir insérer dans la convention l'échelonnement du travail sur la semaine de sept jours au lieu de cinq actuellement (une 4e et une 5e équipe de travail) et réduire le paiement des heures supplémentaires de temps double à temps et demi, après cinq jours.



Montréal sourit aux touristes. Dites-leur Bonjour!

Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

5 ÉTOILES,
1 THÉÂTRE,
5 «STARS»...



Une évasion théâtre à quelques minutes du Vieux-Québec
Réservez dès maintenant votre forfait théâtre

DU 23 JUIN AU 1^{er} JUILLET

À PARTIR DE

69\$

DU MARDI AU VENDREDI
par personne,
en occupation double.
Taxes et service en sus.

comprenant: un billet pour la pièce
LES GRANDES CHALEURS, un repas buffet
et une chambre pour une nuit.

RESERVATION:
1-800-463-2841
(418) 848-2551

MANOIR DU LAC DELAGE

Le 5 étoiles de la vie au grand air...

Nomination d'un médiateur dans le dossier d'Air Alliance

Presse Canadienne

Le ministre fédéral du Travail Bernard Valcourt a procédé hier à la nomination d'un médiateur dans le dossier d'Air Alliance, André Courchesne, dont le mandat est de rapprocher les parties dans le conflit.

Le syndicat a manifesté peu d'enthousiasme en apprenant la nouvelle mais Air Alliance, qui avait elle-même demandé la nomination du médiateur, s'est dite heureuse de celle-ci.

Le porte-parole de la ligne aérienne, Bernard Juteau, a précisé avoir bon espoir que le médiateur arrivera à faire débloquer les négociations.

Du côté syndical, le président du syndicat des pilotes, Vincent Charbon, a estimé qu'il faudra attendre de voir comment se déroulera la médiation avant de faire preuve d'optimisme.

Les pilotes d'Air Alliance, en grève depuis le mois dernier, demandent la parité de salaire avec leurs collègues des transporteurs régionaux d'Air Canada.

Reducteur de vitesse

DE GBS GENERAL
BEARING SERVICE

Montréal 937-7423	Laval 688-8330	Saint-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2721	Longueuil 679-2680	III-Est 264-8038

Signer sa carte de don d'organes...

c'est pour la vie.

LA FONDATION DIANE HÉBERT
(514) 965.0333

RECHERCHÉ



MONTRE CENTURY EATON

Nous achetons aussi d'autres montres de gousset et montres-bracelets de qualité
Thompson & Whetstone inc.
1117 Ste-Catherine O., bureau 900

289-9761

Un chapeau Tilley



Reconnu comme le chapeau de plein air le plus pratique qui soit, le chapeau Tilley FLOTTE, S'ATTACHE, EST IMPERMÉABLE, NE RÉTRÉCIT PAS ET DURE LONGTEMPS.

Le chapeau Tilley modèle T3 46 \$

Tilley Endurables
158, rue Laurier Ouest 272-7791

«Tu m'as dit que tu adorais la , le théâtre et les bons . Ce soir, je t'invite à un petit  aux chandelles. J'attends ton !»

Dès le 10 juillet, La Presse offre un tout nouveau service pour tous ceux et celles qui placent une annonce dans la rubrique Compagnes et Compagnons. En effet, en plus de son service de casier postal habituel, La Presse vous offre maintenant un service gratuit de boîte vocale* pour enregistrer un message et écouter ceux que vous aurez reçus. Voilà une façon passionnante d'entretenir rapidement des amitiés avec des centaines de milliers de nos lecteurs passionnés. Mais pour pouvoir partager de vive voix vos rêves et vos passions, il faut d'abord vous annoncer dans Compagnes et Compagnons.

Compagnes et Compagnons, laissez parler vos émotions.

La Presse

Annonces classées
285-7111

* La messagerie vocale VOX-TEL, Montréal

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL présente le

grand événement

du Maurier Ltée

LE MARDI 6 JUILLET À 21H00

GRATUIT

EN GRANDE PREMIÈRE NORD-AMÉRICAINE
LE GROUPE BRITANNIQUE

du Maurier Ltée

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL

Blélie



VENEZ DECOUVRIR CE QUI FAIT DANSER TÔTE L'EUROPE!

HIPHOP FUNK JAZZ SOUL!

Il est interdit d'apporter des cannettes et des bouteilles sur le site.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL

AUJOURD'HUI

- MIDI** Les brunchs du festival
DIXIEBAND
Terrasse Air Canada
Gratuit
- MIDI** Les Midis Le Lait
STREETNIX
Terrasse Le Lait
Gratuit
- MIDI** Les Midis Complexe Desjardins
IAIN BALLAMY'S BALLOON MAN
Place du Complexe Desjardins (int.)
Gratuit
- 13h00** Les Midis Le Lait
BLOCO LDL
Terrasse Le Lait
Gratuit
- 14h00** LA PETITE ÉCOLE DU JAZZ
Place du Complexe Desjardins (int.)
Gratuit
- 14h00** Les Rendez-vous Du Maurier Ltée
DIXIEBAND
Place du Maurier Ltée
Gratuit
- 15h00** Les après-midi du festival
BLOCO LDL
Terrasse Air Canada
Gratuit
- 15h30** LA PETITE ÉCOLE DU JAZZ
Place du Complexe Desjardins (int.)
Gratuit
- 16h00** Les Spectacles Du Maurier Ltée
CHELSEA BRIDGE
Scène du Maurier Ltée
Gratuit
- 17h00** Les 5 à 7 Le Lait
SWEET DIXIE
Terrasse Le Lait
Gratuit
- 17h00** Les après-midi du festival
MOMENT'S NOTICE
Terrasse Air Canada
Gratuit
- 18h00** Les Spectacles Du Maurier Ltée
CHELSEA BRIDGE
Scène du Maurier Ltée
Gratuit
- 19h00** Jazz dans la nuit
RABIH ABOU-KHALIL et ses musiciens.
Invités: Bob Stewart et Howard Levy
Salle du Gesù
23,50 \$
- 19h00** Les Rendez-vous Du Maurier Ltée
JAZZ BAND «LES ARTILLEURS»
Place du Maurier Ltée
Gratuit
- 19h00** Les brunnants du festival
SAROUMBON
Terrasse Air Canada
Gratuit
- 19h00** Concerts Ultramar
THE NEW JERSEY-MONTREAL CONNECTION
Amphithéâtre Ultramar
Gratuit
- 20h00** Le cabaret du festival
LITTLE JIMMY SCOTT ET BLOSSOM DEARIE
Club Soda
5240, avenue du Parc
21,50 \$
- 20h00** Les Spectacles Diet Pepsi
JOHN STETCH QUARTET
Scène Diet Pepsi
Gratuit
- 20h00** Les Spectacles Bleue Légère
JOHN MOONEY AND BLUESIANA
Scène Bleue Légère
Gratuit
- 20h00** Québec Blues
WORKING OVERTIME
Scène Labatt Blues
Gratuit
- 21h00** Le Grand Événement Du Maurier Ltée
GALLIANO
La scène de l'événement du Maurier Ltée
Gratuit
- 21h00** Tropiques Ultramar
LORRAINE KLAASEN AND SOWETO GROOVE
Amphithéâtre Ultramar
Gratuit
- 22h00** Les Spectacles Labatt Blues
MISSISSIPPI HEAT
Scène Labatt Blues
Gratuit
- 23h00** Tropiques Ultramar
LORRAINE KLAASEN AND SOWETO GROOVE
Amphithéâtre Ultramar
Gratuit
- 23h30** Québec Blues en reprise
WORKING OVERTIME
Le Grand Café
Gratuit
- MINUIT** Les Spectacles Bleue Légère en reprise
JOHN MOONEY AND BLUESIANA
Club Soda
5240, avenue du Parc
Gratuit
- 0h30** Les spectacles Labatt Blues dans la nuit
MISSISSIPPI HEAT
Spectrum de Montréal
Gratuit



Spry, Rob Gallagher, Valérie Etienne et Constine Weir, en conférence de presse.

Galliano La fête ce soir: 90 000 spectateurs attendus

ALAIN DE REPENTIGNY

Les quatre membres du collectif britannique Galliano qui ont rencontré la presse hier en prévision du grand spectacle en plein air annuel du Festival de jazz ce soir, étaient en verve. Ces dix poètes, rappers, chanteurs et musiciens de Londres donneront leur premier véritable spectacle en terre nord-américaine — à l'exception d'une courte prestation au New Music Seminar de New York, il y a deux ans —, sur la scène au coin de Sainte-Catherine et Jeanne-Mance.

Galliano a été invité par André Ménard, vice-président du Festival, qui l'avait vu interpréter à sa façon une chanson en hommage à Marvin Gaye au MIDEM.

Enthousiastes, pas prétentieux du tout, très rafraichissants, ces représentants du courant new jazz swing, issu des boîtes de danse de Londres et qui intègre différentes facettes de la musique noire, ambitionnent de «tenir un discours des années 90 et de jouer de la musique des années 90», selon l'expression du poète-rapper blanc Rob Gallagher.

Pour eux, le jazz, c'est évidemment La Nouvelle-Orléans, le be-bop des années 40 et tout ça, mais c'est aussi et surtout un concept, une énergie, un véhicule d'exploration et d'improvisation. En ce sens, le hip hop est également du jazz: «Notre génération est destinée à faire des liens entre différents genres de musique qui existent déjà».

Galliano se définit comme un groupe qui fait la fête par le biais de la musique et qui ne se pré-

occupe pas d'épater qui que ce soit par sa technique. Ces Anglais n'ont jamais joué devant une foule aussi considérable que les 90 000 spectateurs attendus ce soir si les cieux sont cléments, mais le week-end dernier, ils ont donné trois spectacles en 24 heures dans trois pays différents: à Bruxelles, à Rotterdam et dans un festival à Glastonbury, en Angleterre, où 40 000 spectateurs étaient réunis.

Ils n'ont pas non plus l'habitude des conférences de presse. «Le spectacle va être beaucoup plus facile que cela», de dire la chanteuse Valérie Etienne.

Rappelons que le tout débutera à 21 h par la prestation du groupe sud-africain African Jazz Pioneers, qui jouait au Spectrum hier. La conception des éclairages a été confiée à Alain Lortie, qui s'est acquitté de cette tâche pour le spectacle de Peter Gabriel. Cette fois, il a eu pour mandat de transformer l'esplanade de la Place des Arts et la rue Sainte-Catherine en une piste de danse.

Le dispositif technique devrait permettre de bien voir et entendre Galliano d'aussi loin que la rue Saint-Urbain: trois tours de son et un système d'une puissance de 24 000 watts, cinq écrans géants et deux «murs vidéo» sur scène, en plus de 50 000 watts d'éclairage. Le public est invité à accéder à la rue Sainte-Catherine par la rue Saint-Urbain en empruntant d'abord les rues Président-Kennedy ou de Maisonneuve.

Notons par ailleurs que le jeune guitariste-crooner américain John Pizzarelli, qui chantait hier au Théâtre Maisonneuve, donnera un spectacle gratuit, ce soir à 19 h, à l'Amphithéâtre Ultramar, sur le boulevard de Maisonneuve derrière la Place des Arts.

John Pizzarelli Bel exercice de style

Réminiscente à souhait, l'approche du jeune guitariste-crooner John Pizzarelli (beau bonhomme, par surcroît) rappelle le swing des années 30 et 40. Voix typique des chanteurs de charme blancs issus d'une autre époque, toile de fond swing... Propre, impeccablement livré, avec quelques gags en prime. Mais où est l'intérêt? Depuis que Harry Connick Jr. a remis le swing réminiscent sur les palmarès de l'oncle Bill, d'autres tentent d'en profiter... Mais Pizzarelli, all american boy fait sur mesure pour Yankees en mal de gloire nationale, n'a ni l'originalité, ni le charisme ni le talent vocal de Connick. Il fait son boulot avec grand professionnalisme, mais il n'arrive pas à transcender son statut de pasticheur.

Fort bon guitariste au demeurant (son père, Bucky Pizzarelli, n'est pas non plus le dernier venu), Pizzarelli ne réussit qu'à offrir un bel exercice de style. Au mieux, un documentaire en chair et en os.



A. B. John Pizzarelli

Le oud transculturel arabisant rejoint le jazz

ALAIN BRUNET

Il y a tout un buzz autour de la venue du Libanais Rabih Abou-Khalil, spécialiste du oud (l'ancêtre arabe du luth) dont les enregistrements ont fait bouillir de neige chez les jazzophiles montréalais.

À tel point que les organisateurs du FIJM ont ajouté une représentation (aujourd'hui même au Gesù) au concert prévu dans la nuit de demain.

Le buzz montréalais fut perceptible il y a plus d'un an; on se pâmait déjà à l'écoute de l'album *Al-Jadida* (étiquette Enja), qui révélait une musique patrouillant la frontière du jazz et l'héritage arabisant. Puis on se joignait carrément à la caravane en découvrant le récent *Blue Camel*.

Nous avons ainsi découvert le oud transculturel!

Transculturel parce qu'arabisant de facture et parce qu'impliquant des improvisateurs de haut niveau, issus de différentes nations: seront d'ailleurs ce soir sur scène Bob Stewart au tuba, Howard Levy (sideman de Béla Fleck) à l'harmonica et aux claviers, sans compter Milton Cardona, Nabil Kahiat et Ramesh Shotham aux percussions.

D'autres grands musiciens ont d'ores et déjà participé aux enregistrements de Rabih Abou-Khalil que l'on considère désormais comme un virtuose de l'instrument: le trompettiste Kenny Wheeler, les bassistes Steve Swallow et Glen Moore ainsi que le saxopho-



Le Libanais Rabih Abou-Khalil, spécialiste du oud (l'ancêtre arabe du luth).

niste Charlie Mariano, pour n'en nommer que quelques-uns.

Pour le Libanais, le choix du oud comme véhicule de son expression musicale ne s'est pas effectué aisément. Résidant de Beyrouth, passionné de jazz et de musique nouvelle, Rabih Abou-Khalil déménageait ses pénates en Allemagne afin d'y parfaire sa formation musicale.

«Je suis venu en Europe avec ce complexe que plusieurs ressortissants du tiers-monde alimentent: celui voulant que la musique de leurs ancêtres soit inférieure à la musique occidentale. Mais je me suis vite rendu compte que j'improvisais beaucoup plus naturellement avec le oud.

«Lorsque j'étais enfant, se rappelle le musicien, je jouais du oud; j'en ai d'ailleurs joué jusqu'à l'adolescence. Par la suite, je me suis mis à la flûte parce que je voulais devenir musicien de jazz. Ce que je n'ai pu accomplir (rires). Le choix du oud a donc été salutaire, car je serais probablement devenu un mauvais flûtiste de jazz.»

Il fallait ensuite convaincre les Occidentaux de la pertinence d'une telle entreprise.

«Lorsque j'ai commencé à approcher des compagnies de disques, raconte Abou-Khalil, on me trouvait carrément fou. Parce que le produit était oriental, parce que les gens ne pourraient éventuellement comprendre mon nom en le lisant sur une pochette de disque!»

Avant d'être connu par d'importantes maisons de disques, l'artiste libanais a donc dû produire lui-même ses enregistrements — ce qui, en incluant les albums plus récents, totalise pas moins de huit albums!

«Mais j'ai fini par enregistrer avec des musiciens reconnus internationalement, ce qui a finalement convaincu certains producteurs. J'ai alors enregistré sur ECM (mon pire album!), et l'étiquette Enja m'a ensuite approché, me permettant de faire exactement ce que je voulais.»

Lorraine Klaasen Des chansons en zoulou, en xhosa, en anglais, en français pour danser!

ISABELLE DUCAS

Lorraine Klaasen amène sa mère au Festival de jazz: elle sera avec elle sur scène pour faire danser les festivaliers sur des rythmes totalement débridés!

Montréalaise d'origine sud-africaine, Lorraine Klaasen apporte sa touche d'exotisme au Festival de jazz pour la deuxième année consécutive. Ses chansons en zoulou, en xhosa, en anglais ou en français sur des rythmes africains, reggae, antillais (et j'en passe...) donnent des fourmis dans les jambes. «On ne peut écouter ma musique sans vouloir danser», dit avec fierté cette dynamo qui parle 17 langues et dialectes africains. Elle-même accorde une place importante à la danse dans sa performance sur scène: elle se dit danseuse autant que chanteuse (ce qui demande beaucoup d'énergie, signale-t-elle), et une danseuse-choriste l'accompagne dans ses chorégraphies endiablées, en plus des huit musiciens de son groupe Soweto Groove.

Avec la présence de Thandi Klaasen, mère de Lorraine, arrivée d'Afrique du Sud depuis à peine deux semaines spécialement pour cette performance, le spectacle aura en plus une dimension de jazz et blues à la mode sud-africaine. A 65 ans, «Mama» Klaasen semble n'avoir rien perdu de son énergie et de son charisme, malgré un accident qui l'a défigurée. «J'adore toujours autant bouger», dit-elle en se trémoussant. Amie de Nelson Mandela, elle est très connue en Afrique du Sud où elle est toujours active sur la scène musicale malgré la situation politique qui l'inquiète.

Arrivée à Montréal il y a 15 ans, Lorraine Klaasen a grandi dans l'apartheid. «Mais on ne se rendait pas compte des injustices. On croyait que c'était normal». Bien que préoccupée par les difficultés que connaît son pays, elle aborde dans ses chansons des thèmes plus légers. «Je préfère chanter ce que je connais plutôt que d'exploiter la situation politique. Les gens vont toujours aimer, se



Arrivée à Montréal il y a 15 ans, Lorraine Klaasen a grandi dans l'apartheid de l'Afrique du Sud.

marier, avoir des enfants, mourir, croire en Dieu...» Des chansons traditionnelles africaines font aussi partie de son répertoire.

Elle a appris la musique en autodidacte, influencée depuis sa mère, mais a fréquenté l'école de théâtre dans son pays d'origine. Elle accorde donc beaucoup d'importance au visuel: les costumes, les gestes, la mimique, les couleurs font partie intégrante du spectacle flamboyant qu'elle présente ce soir à 21 h et à 23 h à l'amphithéâtre Ultramar.

Dee Dee Bridgewater Une bombe!

ALAIN BRUNET

Dee Dee Bridgewater, à peu près inconnue jusqu'à hier soir en Amérique francophone, brille désormais au firmament du jazz montréalais.

Cette dame brûle carrément les planches et s'affirme sans conteste comme l'une des grandes interprètes féminines du répertoire jazz.

Amorçant sa prestation par un *All Of Me* bien senti, elle conquiert sans problème un public hétérogène pour finalement voler le show du programme-double — plusieurs festivaliers étaient venus acclamer le crooner-guitariste John Pizzarelli.

Questionnant la foule sur ses allégeances linguistiques, Bridgewater, parfaite bilingue, n'obtient pas de réponse claire (ça nous ressemble, non?)... et s'exprimera surtout dans la langue de l'autre solitude. On ne s'en plaindra pas, car cette superbe Afro-Américaine (de 43 ans?!) affiche une présence incroyable sur scène.

Rigolote parce que faussement pudique, coquine, subtile, sensuelle dans sa petite robe blanche comme c'est pas permis, exaltée, déployant une gestuelle unique. Aucun problème d'inhibition, la Dee Dee!

Elle enchaine avec *All Blues*, classique modal de Miles Davis, à

l'intérieur duquel elle livrera un scat d'enfer, rauque, pour atterrir doucement sur le choris, terminant ses phrases par des vibratos moelleux. S'ensuivent *Lullabye At Birdland* (George Shearing), *Les Feuilles Mortes* (Prévert et Kosma) et autres classiques de la chanson jazzy.

Un moment, je me disais qu'elle pouvait en beurrer un peu trop épais dans certaines de ses séquences improvisées, mais l'impression s'est effacée aussi rapidement qu'elle m'est apparue.

Femme de contraste, capable de phrases satinées tout autant que d'éruptions passionnées, cette chanteuse se réapproprie le répertoire des standards, actualisant le mythe de la chanteuse de jazz.

On aura remarqué les arrangements réussis du contrebassiste Hein Van de Geyn, appuyé de fort belle façon par le très agile Thierry Eliez ainsi que par le maître batteur André «Dédé» Ceccarelli. Ce trio accompagne subtilement l'Afro-Américaine, doit-on renchérir.

Deux rappels pour la première partie d'un programme double, fallait le faire. Combliée par la réponse de la foule (ovations et tout et tout), Bridgewater aura livré un blues bien costaud, laissant croire qu'elle maîtrise aussi bien l'esthétique rugueuse que la soyeuse.



Dee Dee Bridgewater

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Travaux et bouchons dureront jusqu'en novembre sur la 132

GEORGES LAMON

Les automobilistes de la Rive-Sud n'ont pas fini de maugréer contre les travaux qui perturbent le trafic sur les routes et sur les ponts: eux qui affrontaient déjà le pont Champlain en réparation depuis trois ans, voilà que c'est au tour de la route 132, le long du fleuve, de les faire rager, à cause de travaux qui ne pouvaient souffrir de report et que le ministère des Transports veut terminer cette année.

Hier, le bouchon sur la route 132 s'est étendu sur plusieurs kilomètres, dans les deux directions, entre le boulevard Notre-Dame à Saint-Lambert et la rivière Saint-Jacques à La Prairie.

Un porte-parole du ministère des Transports du Québec, M. Yvan Paquette, a expliqué à *La Presse* que les entrepreneurs n'avaient pu terminer à temps les travaux de transition, soit le déplacement des murs de sécurité (New Jersey). Ce qui, estime-t-il, a entraîné des attentes d'une quinzaine de minutes pour accéder à Montréal, en particulier sur le tronçon entre le boulevard Matte, à Brossard, et l'accès au pont Champlain. D'autres problèmes attendaient les automobilistes entre l'autoroute 10 (Estrée) et la route 132.

Soulignons que ceux qui veulent éviter la 132 peuvent toujours se rabattre sur le boulevard Taschereau ou encore le tronçon existant de l'autoroute 30.

«Au début, nous avons prévu des problèmes, comme à chaque début de chantier, a précisé Yvan Paquette. Mais une fois que les automobilistes se familiariseront avec le trafic et les déviations, ça devrait aller assez bien. On ne peut pas vraiment parler de difficultés sérieuses depuis le début. Grâce à une signalisation améliorée et l'installation de feux de circulation temporaires, ça se présente plutôt bien. Nous n'avons pas plus de retard qu'en temps normal.»

Ces travaux, évalués à 20 millions et échelonnés sur trois phases, devraient prendre fin en novembre. Actuellement, on attaque la phase deux, qui devrait durer environ un mois. Cette phase consiste en la réfection de la chaussée, la construction d'une bande centrale de sécurité, l'amélioration de l'éclairage et la modification des entrées et des sorties de manière à les rendre davantage sécuritaires.

Viol d'une adolescente: la Couronne en appel de l'acquittement de deux Marines

d'après PC QUÉBEC

Le procureur de la Couronne a l'intention d'interjeter appel de l'acquittement de deux des quatre Marines américains accusés d'agression sexuelle sur la personne d'une fillette de 12 ans en août 1991, à Québec.

Si la demande de la Couronne est acceptée, les caporaux Terry Cobb et Mark Cunningham, de la Caroline du Nord, feraient face à un nouveau procès.

Une porte-parole du ministre de la Justice, Gil Rémillard, a confirmé hier la requête en vue d'obtenir la permission d'en appeler de la décision du juge Maximilien Polak.

Les deux autres militaires, le caporal Clarence Morris et le sergent Leonard Perrell, ne seront pas mis en cause dans la demande d'appel.

Le quatuor faisait partie de l'équipage du *USS Guam*, qui faisait une escale de courtoisie à Québec au mois d'août 1991 au moment des événements.

Il semblerait que la Couronne n'ait pas accepté le refus du juge Polak de prendre en considération une importante déclaration de Cobb et Cunningham faite à la police de Québec, et d'accepter en preuve un échantillon de salive.

Selon le juge, la police n'avait pas fait connaître leurs droits aux militaires américains, ce qui rendait invalides les déclarations des personnes en cause.

La requête en appel de la Couronne devrait être entendue cet été devant la Cour d'appel, qui pourrait faire connaître sa décision environ quatre mois plus tard.

Un procès pour meurtre quasi à huis clos pour Karla Homolka

SUZANNE DANSEREAU de la Presse Canadienne TORONTO

Le procès de Karla Homolka-Teale ne se déroulera pas à huis clos, mais c'est tout juste: le juge Francis Kovacs de la Cour de l'Ontario a en effet imposé hier une ordonnance de non publication et un huis clos partiel dans cette affaire.

Le public canadien et les médias américains n'auront pas le droit de se rendre au Palais de justice pour assister au procès.

Seuls les journalistes de médias canadiens pourront y assister, mais le contenu de leurs reportages sera limité.

Ils pourront dévoiler le verdict et la sentence que le juge imposera à cette assistante-vétérinaire accusée d'avoir aidé son mari à assassiner deux adolescentes ontariennes. Ils pourront expliquer en partie les raisons qui ont motivé les décisions de la cour.

Mais les médias ne pourront pas révéler la nature du plaidoyer que Mme Homolka doit enregistrer — coupable ou non coupable — ni l'entente qu'elle a conclue avec la police et la Couronne au sujet des accusations d'homicide involontaire portées contre elle.

Toutefois, l'ordonnance est temporaire et sera levée dès la fin du procès de l'époux de Mme Homolka, Paul Teale, mieux connu sous le nom de Paul Bernardo.

M. Teale est accusé de meurtre avec préméditation relativement à cette affaire.

Rappelons que Kristen French, 14 ans, et Leslie Mahaffy, 15 ans, ont été enlevées, séquestrées et agressées sexuellement pendant

plusieurs jours avant d'être assassinées.

Le corps de Leslie Mahaffy a été découpé en morceaux et encastré dans des blocs de ciment que la police a retrouvés au fond d'un lac.

Cette sordide histoire suscite un intérêt majeur, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Plusieurs attendaient de connaître le plaidoyer de Mme Homolka pour en savoir plus long sur son rôle dans les meurtres. La rumeur voulait qu'elle plaide coupable.

Décision déchirante

En rendant son jugement, hier après-midi, le juge Kovacs a dit que la décision d'interdire l'accès du public au procès avait été «déchirante» pour lui.

C'est une procédure peu habituelle, encore plus rare que la simple interdiction de publication.

Le juge a expliqué qu'il avait dû s'y résigner pour s'assurer que les médias américains, qui ne sont pas soumis à cette interdiction, n'utilisent des membres du public pour obtenir de l'information et la publier.

Le juge Kovacs a expliqué qu'il était «essentiel» et «dans l'intérêt de la société» que le procès de Paul Teale n'avorte pas.

«Si Paul Bernardo est coupable, il est essentiel qu'on puisse le trouver coupable», a-t-il déclaré.

On ne savait pas hier après-midi si les avocats des médias — qui se sont opposés à l'ordonnance — interjetteront appel de la décision du juge.

«Nous allons étudier cette possibilité», a fait savoir hier l'avocat Michael Hughes, qui représente Radio-Canada.

Mais quoi qu'il advienne, a dit

M. Hughes, les avocats des médias n'essaieront pas d'empêcher le début du procès, prévu pour ce matin.

Affaire Lortie

Le juge Kovacs s'est basé sur plusieurs précédents pour rendre sa décision, hier, entre autres l'affaire du caporal Denis Lortie, l'auteur du massacre à l'Assemblée nationale du Québec en 1984.

Lors de cette affaire, le juge a interdit la publication d'un vidéo du massacre, et ce, en dépit de l'opposition de l'accusé.

Dans le cas du procès Homolka-Teale, l'accusée Karla Homolka voulait l'ordonnance, mais son mari Paul Teale, après l'avoir réclamée, a décidé de la combattre, disant que les révélations faites lors du procès de sa femme ne porteraient pas atteinte à son

droit à un procès juste et équitable.

Hier, le juge a estimé que bien que M. Bernardo ait le droit de contrôler sa défense, ce droit n'était pas absolu et pouvait être surpassé par ce qu'il a appelé «les intérêts de la société».

«M. Bernardo a le droit de ne pas s'assurer d'un procès juste et équitable, mais il est dans l'obligation de la Couronne de s'assurer que les intérêts de la société prévalent», a dit le magistrat.

Et ces intérêts veulent que M. Bernardo subisse un procès juste et équitable, a-t-il ajouté.

Le droit du public?

Quant au droit du public à l'information, il est important, il fait partie de nos traditions démocratiques, mais il peut être limité pour protéger ce que M. Kovacs a appelé «des valeurs sociales d'une

importance extraordinaire», c'est-à-dire «la protection de la présomption d'innocence et l'intégrité du processus judiciaire».

La soixantaine de citoyens de St. Catharines qui assistent aux procédures judiciaires depuis la semaine dernière ne semblaient pas du même avis que M. Kovacs.

Interrogés, plusieurs ont fait connaître leur mécontentement.

«C'est injuste. On a le droit de savoir», s'est exclamé Andrew Versage, un adolescent d'une quinzaine d'années qui, tous les matins, fait la queue avec une centaine de personnes pour entrer au Palais de justice.

Mais hier matin, une douzaine d'étudiants — des amis des Kristen French — ont manifesté devant le Palais de justice en faveur d'une ordonnance de non publication.

PUBLIREPORTAGE



Quand il y a du jazz dans l'air à Montréal, l'omniprésent taxi londonien Cutty Sark est de la fête et se retrouve devant les bars les plus courus. On le voit ici en compagnie de Mady Létourneau de la Maison Charton-Hobbs, maître d'oeuvre du concours «La Grande Aventure Cutty Sark».

H O N D A

L'ÉVÉNEMENT DE L'ÉTÉ



Civic CX
(EH 234P) P.D.S.M. 10 395\$
9 995\$*



Civic LX berline
(EH 854P) P.D.S.M. 13 195\$
11 995\$*





Civic SI
(EH 338P) P.D.S.M. 14 995\$
13 995\$**

DURÉE LIMITÉE



Accord LX coupé
(CB 714P) P.D.S.M. 17 195\$
15 995\$**

QUANTITÉS LIMITÉES



** Financement à 4,8 % sur 48 mois disponible sur approbation du crédit, sur la Civic SI 3 portes, l'Accord LX coupé, l'Accord LX et EX berlines et toutes les Préludes.

* Préparation, transport et taxes en sus.

LE GRAND DÉCOMPTÉ PONTIAC

TRANS SPORT SE

39\$ /MOIS*

AUCUN VERSEMENT INITIAL!



- PANNEAUX DE POLYMÈRE ANTIROUILLE
- FREINS ANTIBLOCAGE AUX QUATRE ROUES
- CLIMATISEUR
- RADIOCASSETTE AM-FM STÉRÉO
- ESPACE POUR 7 PASSAGERS

GRAND AM SE 4 PORTES

99\$ /MOIS*



- FREINS ANTIBLOCAGE
- BOÎTE AUTOMATIQUE
- CLIMATISEUR
- RADIOCASSETTE AM-FM STÉRÉO

ASÛNA SE 4 PORTES

99\$ /MOIS*

AUCUN VERSEMENT INITIAL!



- BOÎTE AUTOMATIQUE
- FREINS SERVO-ASSISTÉS
- SERVODIRECTION
- RADIOCASSETTE AM-FM STÉRÉO

Partez sur la route des vacances au volant d'une vraie aubaine. Mais dépêchez-vous: le Grand Décompte Pontiac prend fin quand débutent les vacances de la construction.

MOINS DE **10** JOURS
AVANT LES VACANCES
DE LA CONSTRUCTION.

VOS CONCESSIONNAIRES

PONTIAC

BUICK

PARTICIPANTS

*Tous les rabais taxables GM inclus. Prix basés sur un bail de 48 mois avec versement initial de 1000\$ pour la Grand Am. Premier versement et dépôt de garantie remboursable de 400\$ pour la Trans Sport, 350\$ pour la Grand Am et 300\$ pour l'Asuna SE requis. Taxes en sus. Frais de 5¢ par kilomètre après 96 000 km.

Sujet à l'approbation du crédit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux Trans Sport, Grand Am et Asuna SE 1993 neufs en stock. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.